

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

12 MOIS D'ACTION



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

UN TERRITOIRE UNI
POUR PLUS DE PROXIMITÉ
ET DE PARTAGE

www.paysdelarbresle.fr



ÉDITO 3

PRÉSENTATION 4

- 4 Population
- 4 Les compétences de la Communauté de Communes
- 5 Le fonctionnement
- 6 Les conseillers communautaires

PROJET DE TERRITOIRE 8

- 8 Le Pays de l'Arbresle, un territoire acteur

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 10

- 10 Soutenir l'économie locale
- 12 Le soutien aux acteurs économiques du territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 14

- 14 Soutenir l'agriculture locale
- 16 Habitat

SERVICES À LA PERSONNE 17

- 17 Plus de cohésion sociale
- 18 Les Aînés connectés
- 19 Petite enfance

JEUNESSE 20

- 20 Accompagner les jeunes du territoire

SPORTS ET ÉQUIPEMENTS 22

- 23 Encourager la pratique sportive

TOURISME 24

- 24 2019/2021, le Pays de l'Arbresle se dote d'une nouvelle stratégie touristique
- 26 Actions participant au développement et à la qualification de l'offre patrimoniale
- 28 Actions participant au développement et à la qualification de l'offre d'accueil
- 28 Actions participant à l'animation du réseau
- 29 Actions participant à la promotion et au marketing

ENVIRONNEMENT 30

- 30 Gestion des déchets
- 32 Assainissement collectif
- 34 Assainissement non collectif

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS 36

- 36 Travaux d'investissement en voirie
- 37 Entretien des voies d'intérêt communautaire
- 37 Mobilité

SERVICES TRANSVERSAUX 38

- 38 Ressources Humaines
- 39 Les réalisations 2019
- 43 Les finances
- 44 Le service communication
- 46 Système d'Information Géographique
- 46 Développement numérique et Systèmes d'Information

GLOSSAIRE 47



PIERRE-JEAN ZANNETTACCI

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

LA CCPA VÉRITABLE OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE 17 COMMUNES

25 ans !

25 ans maintenant que ce territoire du Pays de l'Arbresle a commencé à se construire un nouveau destin partagé, en donnant naissance à la communauté de communes.

25 ans, c'est l'âge mature où la croissance et l'apprentissage se stabilisent et ouvrent la voie à la valorisation et au « plein rendement » de l'organisation mise en place.

A ceux qui s'interrogent encore sur l'intérêt d'une telle structure, il faut juste expliquer que sans la communauté de communes nos habitants n'auraient certainement pas tous ces équipements de qualité pour les accueillir. Quelle commune aurait pu financer seule un complexe nautique de qualité comme L'archipel, un gymnase ou un boulodrome que nous envient les territoires voisins ?

Quelle commune aurait pu accompagner seule la formation et le soutien aux assistants maternels ?

Il n'y aurait probablement pas deux déchèteries mises à disposition de ses 38 000 habitants.

Sans la communauté, plus de travaux lourds d'aménagement de voirie, de sécurisation et d'entretien.

Il n'y aurait pas non plus autant de zones d'activités génératrices de richesses fiscales partagées.

C'est elle également qui a permis d'offrir aux communes des services mutualisés tels que l'instruction des actes d'urbanisme ou le suivi des installations d'assainissement collectif ou individuel ; de même en matière de valorisation touristique, les circuits de randonnée aménagés, les offres de découverte de nos richesses patrimoniales, la préservation de nos espaces naturels si chers à chacun de nos villages n'auraient jamais été conçus. Ou encore, le soutien à l'investissement apporté aux communes au travers des enveloppes annuelles qui leur sont allouées en fonds de concours ; le partage d'une dotation de solidarité ; le financement, chaque année, de nombreuses associations à but social ou d'animation qui permet de donner vie à nos communes et assistance à leurs habitants. En matière de déchets et face aux enjeux planétaires, la politique « Territoire Zéro Déchets » n'aurait pas la réussite que nous lui connaissons sans l'investissement financier conséquent qu'y a consacré la communauté de communes. Il en est également de

l'accompagnement indispensable à l'agriculture et à l'élevage, avec les multiples implications qu'il génère pour un territoire comme le nôtre, qui vise à pérenniser ces activités et à favoriser l'installation de jeunes porteurs de projets dynamiques.

Sans oublier le concours décisif de notre communauté dans de grands projets structurants : équipements sportifs et de santé, habitat social, zones d'activités économiques, déplacements...

En 2019 notre communauté de communes a continué à développer ses compétences : assainissement collectif, gestion des eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sont venus augmenter le champ d'action collectif au service de nos 17 communes.

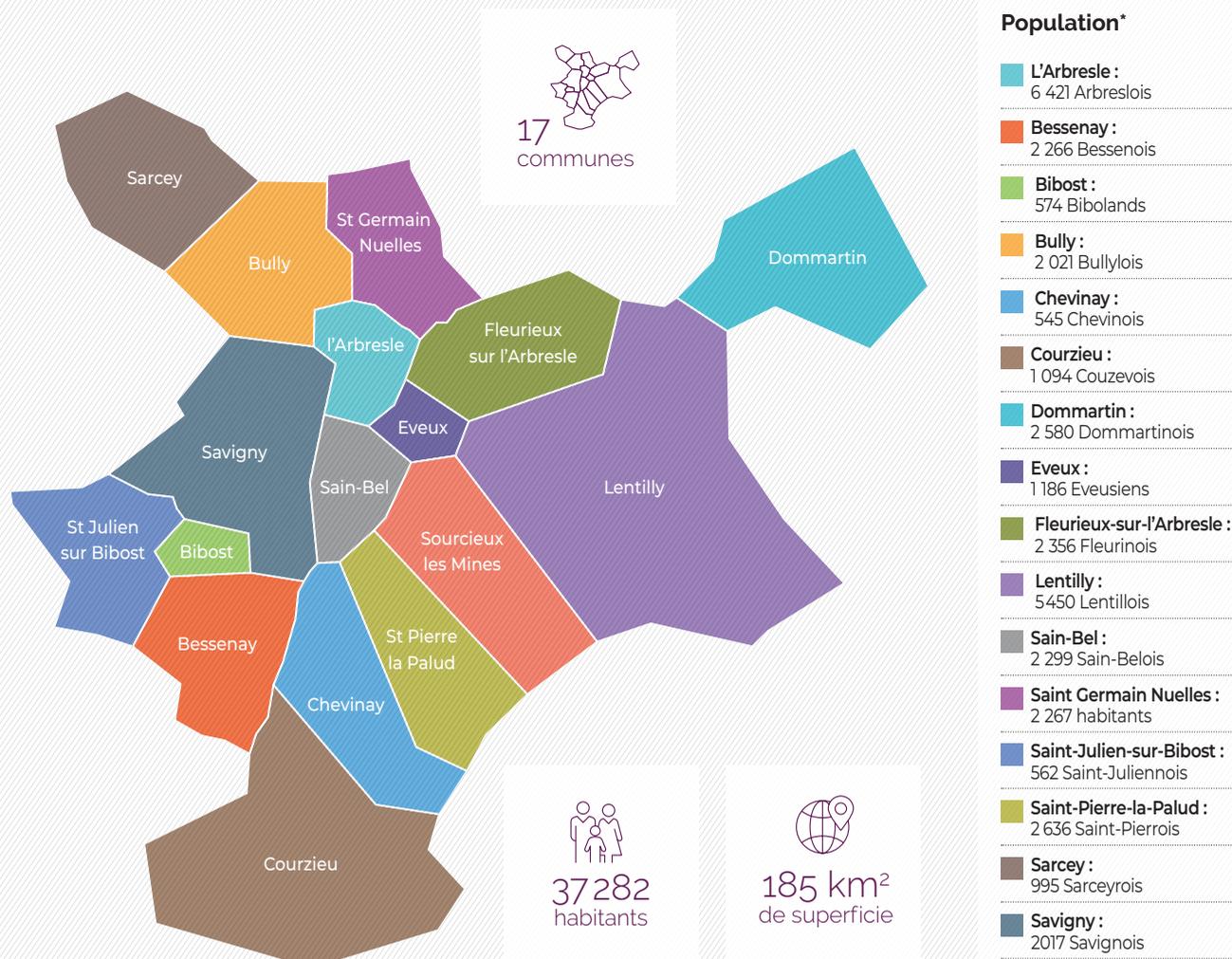
Les exemples sont nombreux et divers de ces implications et de ces actions communautaires qui influent et participent au progrès et à l'amélioration de la vie quotidienne dans notre beau pays.

Elles émanent toutes de choix politiques pris dans le cadre particulier de la gouvernance et du fonctionnement exécutif que nous avons mis en place ici : celui de l'esprit coopératif où le débat et l'écoute sont les règles de base et à l'issue desquelles chaque commune est partie prenante de la décision collective et la partage.

A cet effet, je tiens à rendre hommage à tous les élus particulièrement sollicités par l'intense travail communautaire pour leurs contributions dans les réflexions qui ont souvent nécessité des choix courageux et responsables, excluant toute démagogie. Merci également à l'ensemble de nos services pour leur engagement et leur professionnalisme dans l'exécution de ces projets et qui assurent un service public de haute qualité au service de nos concitoyens.

Dans quelques mois, une page se tournera comme lors de chaque renouvellement de mandat. Les conseillers communautaires, émanations des municipalités de chaque commune, peuvent être fiers du cheminement effectué pendant ces six années.

Ceux qui écriront un nouveau chapitre de l'histoire de ce si beau territoire, auront, j'en suis sûr, à cœur de partager à nouveau cette passion, de la développer dans l'harmonie, la solidarité et le souci du bien-être des femmes, des hommes et des enfants qui y vivent.



* Au 1^{er} janvier 2019

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Actions de développement économique**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire**
- **Assainissement collectif et non collectif**

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Petite enfance**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions « petite enfance » conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Création et gestion de relais assistants maternels.
- **Jeunesse**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions jeunesse conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Information jeunesse et gestion d'un Point d'Information jeunesse communautaire.

• Transport et mobilité

- Transport scolaire pour la desserte des équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire.
- Étude et maîtrise d'ouvrage des aménagements des abords de gares ferroviaires.
- Étude des schémas de dessertes routières et ferroviaires du Pays de L'Arbresle.
- Organisation d'un service de transport à la demande de personnes sur délégation.

• Santé

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de santé communautaire.
- Participation à la réalisation et à l'aménagement des équipements hospitaliers et de l'établissement de l'EHPAD « maison de retraite intercommunale Les Collonges ».

• Numérique

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal de développement numérique.
- Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques.

• Patrimoine

- Création, aménagement et gestion des bâtiments de la gendarmerie de L'Arbresle.
- Aménagement, entretien et gestion de la retenue d'eau dite « Bassin de la Falconnière » à Sourcieux les Mines.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :
 - L'Archipel, centre aquatique du Pays de L'Arbresle (Sain Bel) ;
 - Le boulodrome de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe sportif de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le plateau d'éducation physique de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe rugbystique du Pays de L'Arbresle (Fleurieux sur L'Arbresle).

• Gestion des eaux pluviales urbaines

LE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure en lien étroit avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le rayonnement du territoire.



Les membres du bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est chargé d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.

Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LE BUREAU

Le bureau se compose du Président et des 8 Vice-présidents, il débat des orientations stratégiques et des actions et projets relevant du champ de compétences de la communauté avant leur présentation en Conseil Communautaire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Bien qu'informelle, la Conférence des Maires joue un rôle important dans le fonctionnement de la Communauté de Communes. Composée des Maires et du Bureau, ses missions sont de réfléchir, de préparer les grandes décisions communautaires ainsi que de proposer des évolutions du territoire. Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

GESTION DES ASSEMBLÉES



7

CONSEILS
COMMUNAUTAIRES



235

DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL



26

BUREAUX



75

DÉLIBÉRATIONS
BUREAUX

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Le Président
Pierre-Jean ZANNETTACCI
> Maire de L'Arbresle



Bernard DESCOMBES
1^{er} Vice-Président
Aménagement du territoire
> Maire de Sain-Bel



Bruno SUBTIL
2^e Vice-Président
Cadre de vie sports, jeunesse
> Maire de Bessenay



Armand ANTOINE
Chevinay



Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay



Jacqueline DUCLOS
Bully



Robert ALLOGNET
3^e Vice-Président
Environnement
> Maire de Sourcieux-les-Mines



Nicole PAPOT
4^e Vice-Présidente
Mobilité, Transports, Voirie
> Lentilly



Noël ANCIAN
5^e Vice-Président
Développement économique
> Maire de Saint Germain Nuelles



Valérie HEMON
Fleurieux-sur-L'Arbresle



Florent CHIRAT
6^e Vice-Président
Agriculture, Tourisme
> Maire de Saint-Julien-sur-Bibost



Diogène BATALLA
7^e Vice-Président
Commission Moyens généraux- Finances
> Maire de Fleurieux-sur-L'Arbresle



Jean-Bernard CHERBLANC
8^e Vice-Président
Services à la personne
> Maire de Courzieu



Astrid LUDIN
L'Arbresle



Serge RIVRON
Sain Bel



**Thierry
BEAU**
Bibost



**Robert
BERGER**
St Pierre la Palud



**Charles-Henri
BERNARD**
Maire de Bully



**Bruno
BIGOURDAN**
Fleurieux-sur-l'Arbresle



**Bruno
BUISSON**
Maire de Savigny



**Maria
CHEMARIN**
Courzieu



**Aline
CLAIRET**
L'Arbresle



**Jean
COLDEFY**
Dommartin



**Daniel
CÔTE**
Bully



**Martine
DARGERÉ BAZAN**
Savigny



**Marie-Thérèse
DENOYEL**
Sourcieux les Mines



**José
DOUILLET**
L'Arbresle



**Jean-Claude
GAUTHIER**
L'Arbresle



**Alain
GEORGE**
Maire de Sarcey



**Jean
GONDARD**
Lentilly



**Bernard
GONNON**
St-Pierre-la-Palud



**Philippe
GRIMONET**
Lentilly



**Jean-Pierre
GUILLOT**
Maire de Dommartin



**François-Xavier
HOSTIN**
Lentilly



**Magali
KNOLL-FAYARD**
Bibost



**Caroline
LAMOTTE**
Sain Bel



**Olivier
LAROCHÉ**
Sarcey



**Catherine
LAVET**
Dommartin



**Daniel
LOMBARD**
Bessenay



**Simone
MARCHAND**
Bessenay



**Jean
MARTINAGE**
Maire d'Éveux



**Hervé
MAZUY**
L'Arbresle



**Claire
MEYGRET**
St Germain Nuelles



**Christian
PARISOT**
Lentilly



**Gilles
PEYRICHOU**
L'Arbresle



**Annie
ROSTAGNAT**
St-Pierre-la-Palud



**Pascal
SIMONET**
St Germain Nuelles



**Nicole
VAGNIER**
Maire de Lentilly



**Philippe
VERNY**
St-Julien-sur-Bibost



**Loré
VINDRY**
Éveux



LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE ACTEUR

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Son objectif est d'affirmer une vision souhaitée et projetée d'un territoire. C'est un acte politique fort, traduisant des ambitions, des objectifs et proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Il s'agit pour les élus de travailler ensemble, tout en associant des partenaires, à la définition d'orientations stratégiques de développement et de projets concrets. C'est un guide sur lequel s'appuyer pour les réflexions à venir sur les enjeux de l'intercommunalité.

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Le projet de territoire vise à valoriser les atouts du territoire, à compenser ses faiblesses en inventant un modèle de développement, tout en préservant les valeurs qui l'animent.

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ACTEUR

Le Pays de L'Arbresle est doté d'une véritable identité, d'un positionnement géographique dans le Rhône et à proximité de la Métropole qui sont des atouts qu'il convient à la fois de développer et de maîtriser.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

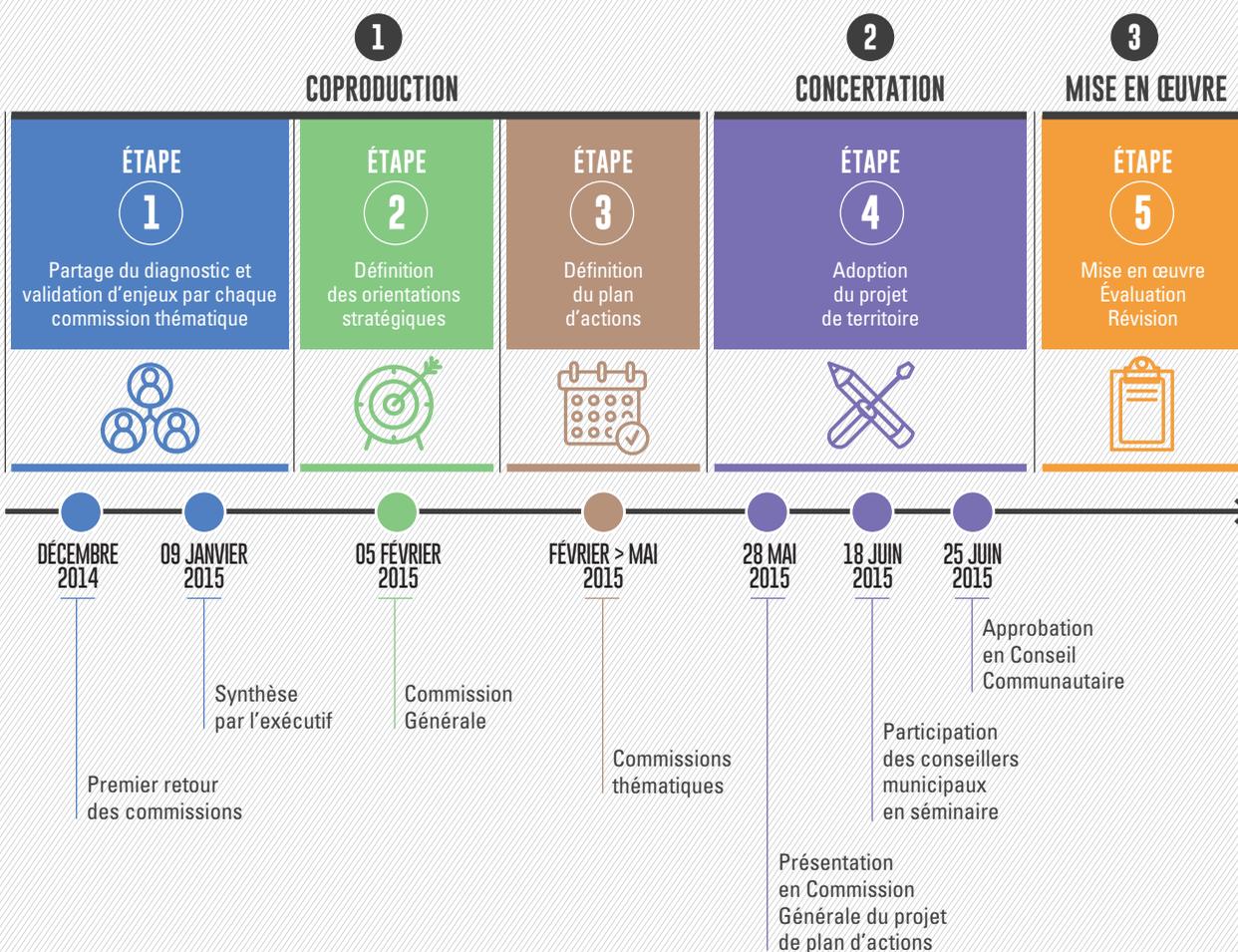
Le projet de territoire est un outil stratégique pour faire aboutir les projets de la Communauté de Communes et renforcer le dialogue avec ses partenaires et les territoires voisins.

LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES



Pour aboutir à l'élaboration de ce projet de territoire, plusieurs étapes de réflexion collective ont été nécessaires :

- Un diagnostic partagé des forces, faiblesses, des risques et des atouts d'avenir pour le territoire.
- La définition des axes d'orientation.
- Des propositions d'actions concrètes à engager à court, moyen et long terme.



LES PRINCIPAUX ENJEUX

À partir du diagnostic et des échanges entre élus et partenaires, 7 enjeux se sont naturellement dégagés pour construire le projet de territoire.

Télécharger le projet de territoire sur paysdelarbresle.fr

- **RENFORCER** le tissu économique local.
- **PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR** le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- **COMPLÉTER** l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.

- **SOUTENIR ET RENFORCER** une politique de solidarité.
- **DÉVELOPPER** l'attractivité du territoire.
- **FAVORISER** les coopérations et les partenariats.
- **FAIRE** du développement durable une base de la dynamique locale.



DÉVELOPPER

ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La stratégie locale de développement économique s'articule autour des objectifs et axes d'intervention suivants :

Renforcer l'attractivité économique du territoire

- En commercialisant l'offre foncière en ZAE
- En initiant des démarches de reconstitution de l'offre : création/extension/reconfiguration de ZAE

Soutenir les acteurs économiques du territoire

- En coordonnant une nouvelle offre de soutien à l'entrepreneuriat
- En expérimentant une nouvelle offre de coworking : « Le Canevas 2.0 »
- En développant une nouvelle politique de soutien au commerce local

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Une commercialisation foncière toujours active et des démarches engagées pour reconstituer une offre d'accueil à vocation économique.

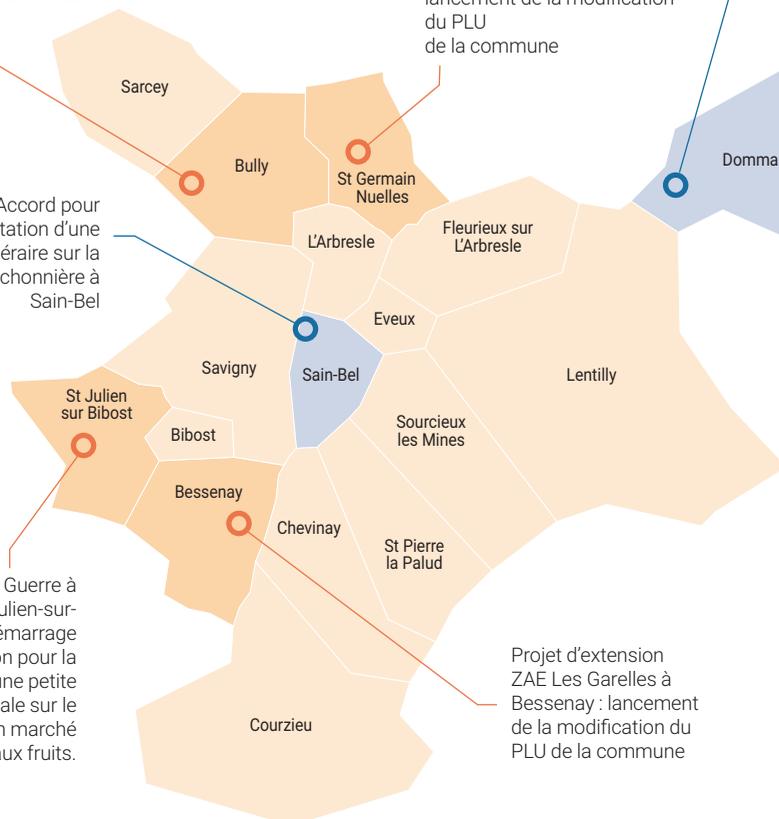
Projet d'extension ZAE La Plagne à Bully : lancement des études environnementales

Projet d'extension ZAE Les Paltières à Saint-Germain-Nuelles : lancement de la modification du PLU de la commune

Accord pour l'implantation d'une Maison funéraire sur la ZAE La Ponchonnière à Sain-Bel

Crêt de Guerre à Saint-Julien-sur-Bibost : démarrage de la réflexion pour la création d'une petite zone artisanale sur le site de l'ancien marché aux fruits.

Projet d'extension ZAE Les Garelles à Bessenay : lancement de la modification du PLU de la commune



ZOOM

LA ZAE LES GRANDES TERRES À DOMMARTIN



- Accord pour l'implantation de la SARL LNSE (prestation de services en dématérialisation de documents)
- Accord pour la création d'un bâtiment commun à 3 sociétés: développement de la société OREP et implantation de 2 nouvelles sociétés : AMECA (aménagement intérieur) et PROSED (courants forts et faibles)
- Accord pour l'implantation de la SAS DG SKID (activité d'ingénierie et construction en contrôle de commande, instrumentation et tuyauterie-chaudronnerie pour les industries de process)
- Accord pour l'implantation du laboratoire TECHNIPATH (anatomie et cytologie pathologiques)
- Accord pour l'implantation du projet ACTISQUARE: construction en VEFA de 3 lots mixtes bureaux/activités à destination de PME ayant dans leur processus métier un besoin de laboratoire, de stock ou d'atelier en complément des espaces tertiaires classiques
- Vente de terrain permettant le développement de la société Voxcan
- Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communautaire non constructible pour l'implantation de ruches parrainées par les sociétés de la zone

BILAN DE LA COMMERCIALIZATION DE LA ZAE LES GRANDES TERRES À DOMMARTIN

Bilan provisoire :

17 entreprises dont 7 à venir sur les parcelles en cours de vente

Total foncier cédé :
40 116 m² 72 €/m²
= 2 888 352 € de recettes

Près de 15 000 m² de SDP :
44% de bureaux et 56% d'activités

Près de 300 emplois (moyenne de 75 emplois/ha contre une moyenne pour le Rhône de 15 emplois/ha)

Près de 65 Millions d'€ de CA généré

Une diversité des activités avec un point commun : la forte valeur ajoutée

Etat des lieux décembre 2019



Lot 1	Orep / cre@tys / fit & rack - 2 802 m ²
Lot 2	A2L - 2 000 m ²
Lot 3	Antelia - 2 204 m ²
Lot 4	Kontiki - 8 300 m ²
Lot 5	Mobilev Cranes - 1 551 m ²
Lot 6	LNSE - 1 480 m ²
Lot 7	Revillet - 2 270 m ²
Lot 8	Voxcan - 2 380 m ²
Lot 9	392 m ² - Vente en cours agrandissement Voxcan
Lot 10	535 m ² - Vente en cours parking à Voxcan
Lot 11	4 862 m ² - Vente en cours à Technipath
Lot 12	3 505 m ² - Vente en cours à DG SKID
Lot 13	3 974 m ² - Vente en cours à OREP 2 / Prosed / ameca
Lot 14	3 861 m ² - Vente en cours à Intégrale, projet Actisquare

PARTICIPATION AU PROGRAMME « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

Le programme « Territoires d'Industrie » vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et des entreprises, au service du développement industriel des territoires. C'est le programme phare du gouvernement en faveur de la réindustrialisation des territoires.

Le programme « Territoires d'Industrie » bénéficie à 148 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros seront orientés prioritairement.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle fait partie du « Territoire d'Industrie Roanne-Tarare » qui regroupe les 6 intercommunalités suivantes :

- La communauté d'agglomération Roannais Agglomération ;
- La communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté ;
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône ;
- La communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- La communauté de communes du Pays de L'Arbresle ;
- La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais ;

Ce territoire, qui compte près de 300 000 habitants, constitue un bassin économique et industriel cohérent, existant depuis de nombreuses années et transcendant les frontières administratives.

Un protocole d'accord qui formalise l'engagement des signataires à travailler ensemble à la réalisation du programme a été signé le 20 juin 2019 au siège de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Ce protocole préfigure les orientations qui seront intégrées au « Contrat Territoire d'Industrie Roanne-Tarare 2019-2022 » qui s'articulera autour des 4 enjeux identifiés par le programme : recruter ; innover ; attirer et simplifier.

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DES ZAE



Les panneaux d'entrée des ZAE de la Ponchonnière (Savigny/Sain-Bel), du Charpenay (Lentilly), de la Noyeraie (Sarcey) et des Grandes Terres (Dommartin) ont été remplacés à la suite d'un travail de mise à jour des entreprises installées.

SMADEOR

Les statuts du syndicat ont été modifiés en juillet 2019 dans le but d'en circonscrire l'objet. Le SMADEOR est dorénavant un syndicat mixte fermé composé de 2 membres (COR et CCPA) dont l'objet unique consiste à aménager une ZAE située en limite des communes de Sarcey et de Saint-Romain-de-Popey. La commercialisation foncière aux entreprises sera assurée directement par les intercommunalités qui rachèteront au préalable les terrains aménagés au SMADEOR. L'entreprise ARGAN s'est vu délivrer le 20/12/2019 un permis de construire autorisant la réalisation sur une emprise foncière d'environ 6 ha d'une plateforme logistique pour les besoins de l'entreprise Fresenius-Medical-Care-SMAD.

LE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes a poursuivi en 2019 le travail engagé avec ses différents partenaires, afin de faire émerger un écosystème économique local intégré et mieux répondre aux attentes et aux besoins des entrepreneurs locaux.

L’AFFIRMATION D’UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L’ENTREPRENEURIAT

La Communauté de Communes a souhaité renforcer ses actions en faveur du soutien à l’entrepreneuriat pour répondre à deux enjeux majeurs :

- Rendre visible et lisible l’offre territoriale de soutien aux entrepreneurs ;
- Comblent les manques majeurs dans le parcours et saisir les opportunités (de mutualisation d’actions notamment).

L’année 2019 a ainsi été riche en nouvelles actions, permettant ainsi :

- L’animation et la coordination de l’offre territoriale de soutien aux entrepreneurs : en soutien de la mise à disposition d’un espace ressources pour les partenaires notamment lors de permanences (Espace Entreprendre), création d’un service d’accueil et d’orientation pour les porteurs de projet et entrepreneurs au Canevas 2.0 et signature de 10 conventions de partenariat (dont 6 nouvelles) affirmant une volonté commune sur cette thématique ;

- La facilitation de l’accès à l’information et la mise en réseau : à travers une communication plus ciblée et digitalisée (réseaux sociaux)
- L’organisation de la 1^{ère} édition du Forum « Entreprendre au Pays de L’Arbresle » le 3 décembre dernier ;
- La création de nouveaux services d’accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs : sensibilisation à l’entrepreneuriat auprès de 10 jeunes via la 1^{ère} édition de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS), accompagnement de 5 entrepreneurs sociaux grâce au programme de Ronalpia (« incubateur de territoire »).

Nos partenaires :



LA CRÉATION D’UNE NOUVELLE OFFRE DE COWORKING : « LE CANEVAS 2.0 »



Le 15 juillet dernier, La Communauté de Communes a ouvert au public son espace de coworking, baptisé Le Canevas 2.0.

Situé au centre-ville de L’Arbresle, il a pour vocation :

- De favoriser la mise en réseau des porteurs de projets et entrepreneurs tout en offrant des réponses aux besoins d’hébergements et de services qualifiés (très haut débit...) ;

- De proposer une alternative au travail à domicile pour les salariés isolés quotidiennement de leurs équipes ou à la recherche de meilleures conditions de télétravail ;
- De mettre en lumière des initiatives locales en faveur du développement économique, en lien notamment avec nos partenaires.

En 2019, une vingtaine d’utilisateurs ont rejoint notre communauté de membres, et une dizaine d’entrepreneurs locaux ont fait appel à notre service de location de bureaux. De nombreux visiteurs ont pris possession des lieux lors des 17 animations accueillies au sein de l’espace coworking (petit déjeuner connecté, ateliers webmarketing, soirée de nos partenaires...).

ZOOM

LE CANEVAS 2.0



Le coworking :

15 postes de travail dans un espace partagé, pour retrouver un cadre de travail équipé hors de chez soi.

La location d’espaces :

2 bureaux et 2 salles de réunion équipés, pour les RDVs clients, les échanges confidentiels, les ateliers et formations.

Et plus encore :

service d’accueil et d’orientation des créateurs d’entreprise et entrepreneurs, animations collectives, rencontres, réseaux...

Toutes les informations

Le Canevas 2.0
84 Rue Claude Terrasse, L’Arbresle
Accueil et visite sur RDV
lecanevas2.0@paysdelarbresle.fr
04 87 34 02 71





LA CONCRÉTISATION D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL

En 2018, la Communauté de Communes avait défini l'intérêt communautaire des actions relevant de la « politique locale du commerce » et du « soutien aux activités commerciales ». Cette ambition en faveur du commerce local se concrétise sur l'année 2019 autour du double enjeu majeur que constitue :

- La lutte contre la dévitalisation du commerce de proximité : en travaillant à développer les conditions d'un rebond de la dynamique commerciale dans les centres-bourgs ;
- La lutte contre l'évasion commerciale : en activant des leviers permettant d'améliorer la captation du pouvoir d'achat des ménages locaux.

Quelques actions concrètes :

Une aide à l'investissement pour les commerces avec point de vente - 12 dossiers

La mise en œuvre du dispositif d'aide à l'investissement s'est traduit par l'attribution de 48 000 € de subventions par la CCPA, avec un complément cofinancé par la Région à hauteur de 42 000 €. Au total, 12 points de vente du commerce et de l'artisanat répartis sur 9 communes du Pays de L'Arbresle ont pu bénéficier du soutien financier pour leur projet d'investissement. Ce programme reflète une redistribution efficace à l'échelle d'un territoire où la solidarité intercommunale profite à toutes les communes. Face à un nombre croissant de porteurs de projets, l'année 2020 devrait suivre la même tendance.

Accompagnement à la transformation numérique des commerces de proximité

Lauréate d'un appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de l'innovation pour l'économie de proximité, la CCPA a proposé un programme d'actions qui s'intitule « Phygitalisation des points de

vente dans les centres-bourgs du Pays de L'Arbresle ». Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique locale du commerce et des compétences attribuées à la Communauté de Communes.

A l'horizon 2021-2022, ce projet subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettra au territoire de se doter d'outils d'analyse et de moyens de communication pour favoriser la transformation numérique des artisans et commerçants et le renforcement de l'attractivité des villages commerçants.

Premières réflexions préalables à la mise en œuvre d'une « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT)

Des réflexions ont été engagées avec les élus de la commission développement économique pour étudier les modes d'intervention possible de la CCPA sur le foncier commercial, que ce soit en zone d'activités commerciales ou en centre-bourg.

L'une des pistes envisagées pourrait conduire à la mise en œuvre à moyen terme d'une ORT.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, ayant pour finalité de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.



SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

AGRICULTURE

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET PERMETTRE DE NOUVELLES INSTALLATIONS.

AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT

Dans un contexte de vieillissement de la population agricole et de pression foncière, les élus ont travaillé sur l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations. Pour cela, un certain nombre de mesures ont été prises. En matière de stratégie foncière agricole, une méthodologie de travail permet de réaliser, en partenariat avec les communes volontaires, un repérage des secteurs à enjeux agricoles afin de sécuriser le foncier.

En matière de financement, plusieurs pistes ont été retenues :

- Acquisition de parcelles agricoles dans des secteurs à enjeux repérés avec les communes
- Soutien aux transmissions hors cadre familial et suivi des transmissions en cours
- Accompagnement des projets d'installation en assumant les frais de portage SAFER quand c'est nécessaire

En plus de ces mesures, des animations locales ont été organisées en 2019 avec les partenaires de la collectivité en matière de transmission/installation : Chambre d'Agriculture, ADDEAR, Terre de liens...

RESTAURER LES CAPACITÉS D'IRRIGATION

Une importante étude portée par la CCPA a été lancée en 2019. Elle a pour vocation d'élaborer un schéma d'irrigation sur le secteur de Bessenay à partir d'un réseau de retenues collinaires. L'objectif de cette étude est double : mettre en conformité ces retenues collinaires par rapport au débit réservé et dégager une ressource en eau permettant le développement de l'agriculture sur ce secteur. Cette action est menée en partenariat avec le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine, la Commune et les agriculteurs.

SOUTENIR L'EMPLOI AGRICOLE

La thématique de l'emploi agricole constitue une problématique majeure pour le maintien de l'agriculture. Des actions ont été portées pour faire connaître les métiers de l'agriculture ainsi que pour faciliter l'emploi par les agriculteurs. En partenariat avec l'Association Graine d'Emploi un jeu de rôle pour découvrir les métiers de l'agriculture a été créé. Il est notamment utilisé par le Point Information Jeunesse. Par ailleurs, un travail en partenariat avec l'association est en cours pour proposer aux agriculteurs une solution de logement des saisonniers agricoles :

des logements respectueux des normes sanitaires, paysagères et répondant au besoin de loger environ 400 travailleurs par an. La CCPA a continué par ailleurs à financer des projets individuels de création de logements pour saisonniers agricoles en dur.

FAIRE DÉCOUVRIR L'AGRICULTURE LOCALE

En complément de ces actions, des animations scolaires ont été démarrées pour faire découvrir l'agriculture du territoire aux élèves du cycle 2 et du cycle 3. Ces animations se déroulent en trois phases : une séance de découverte des principes généraux de l'agriculture locale, une séance de terrain avec visite d'exploitation et lecture du paysage quand c'est possible et une séance de restitution. Pour compléter ces animations des vidéos pédagogiques ont été réalisées en partenariat avec des agriculteurs pour illustrer les pratiques agricoles locales. Ces vidéos sont actuellement diffusées dans les écoles primaires du territoire.

LUTTER CONTRE LA GRÊLE

Un plan de lutte contre la grêle a été mis en place à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et décliné sur le territoire de la CCPA via la mise en place d'un radar météo permettant de suivre en direct l'évolution des nuages de grêle. En complément, a été créé un réseau d'agriculteurs volontaires dont l'objectif est de lancer des sels hygroscopiques dans les nuages à risque, à l'aide de ballons météorologiques. Ces sels font dissoudre les grêlons en formation. Cette action,

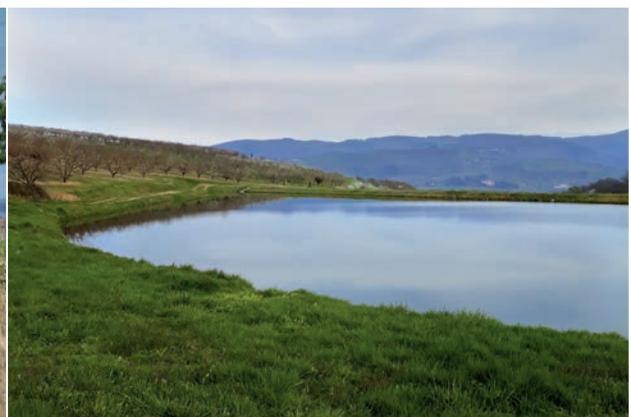
en test sur trois ans, est destinée à lutter activement contre les nuages de grêle les plus importants. Même s'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions, on peut remarquer qu'en 2019, malgré une année particulièrement grêligène, notre territoire a été relativement bien protégé en comparaison avec les territoires voisins non couverts. Les deux épisodes ayant eu un impact fort sur notre territoire peuvent s'expliquer par un dysfonctionnement du système (personne non disponible pour lancer les ballons, des lancers trop tardifs...).

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Les thématiques du changement climatique en agriculture, de l'adaptation des pratiques, des nouveaux modes de distribution sont questionnées dans le projet de Programme Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais auquel participe activement la CCPA. Ce programme a pour objectif de proposer pour les années à venir des outils permettant d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. En 2019, des actions de sensibilisation ont été financées (lutte biologique contre les nuisibles, travail du sol...).

SOUTENIR L'ACTION DES PARTENAIRES

Comme les années précédentes, la CCPA a participé en 2019 au plan de lutte contre le frelon asiatique porté par le Groupement Sanitaire du Rhône. Enfin, de façon récurrente, la CCPA soutient l'action de Solidarité Paysans dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs en difficulté.



HABITAT

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE L'ARBRESLE 2014-2019 EST PROROGÉ POUR DEUX ANNÉES MAXIMUM.



Le PLH 2014-2019 arrivant à son terme, la Communauté de Communes a lancé une procédure pour élaborer le prochain. Il s'agira du troisième pour le territoire.

Pour rappel, un PLH définit pour 6 ans les orientations et le programme d'actions de la politique de la Communauté de Communes pour répondre aux besoins en logements et en hébergements (parc public et privé, parc existant et constructions nouvelles).

Compte tenu de l'enjeu, l'élaboration de ce troisième PLH nécessite de disposer d'un temps suffisant de concertation avec les communes et les acteurs du territoire. Il comporte en outre une phase

d'approbation par les communes et la Communauté de Communes exigeant des délais incompressibles.

Le PLH devra également être compatible avec le SCOT de l'Ouest Lyonnais, encore en cours de révision en 2020.

Pour tenir compte de ces délais tout en assurant une continuité de sa politique en matière d'habitat, la Communauté de Communes a décidé, après accord du Préfet, de proroger de deux années l'actuel PLH, dans l'attente de l'approbation du prochain.

Durant cette période de prorogation, la Communauté de Communes continuera à apporter son soutien financier à la quasi-totalité des actions, le budget résiduel du PLH 2014-2019 le permettant.

SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE ZONE DE LA PONCHONNIÈRE

Installées provisoirement sur le site de la Ponchonnière, l'évolution des situations familiales a conduit la CCPA à revoir les conventions passées avec les familles.

En parallèle le travail de recherche de solutions durables se poursuit afin d'accompagner la sédentarisation des familles sur des terrains familiaux ou dans des logements classiques.

L'Aire d'accueil de l'Arbresle continue quant à elle d'accueillir des familles de passage. Ainsi sur 2019, une trentaine de

familles ont séjourné sur l'aire d'accueil. Avec une moyenne d'occupation d'environ 257 jours par emplacement, le taux d'occupation de l'aire pour 2019 est de 70%. Enfin, l'aire de grand passage sur Lentilly a accueilli lors de ces périodes d'ouverture 3 groupes de grands voyageurs.

Pour assurer la médiation, l'accompagnement social des familles et une bonne gestion des différentes aires, la CCPA continue son partenariat avec l'association ARTAG et la société Gestion'Aire.



QUELQUES
CHIFFRES
POUR 2019

207 NOUVEAUX LOGEMENTS

(DONNÉES SITADEL) ONT ÉTÉ CONSTRUITS SUR LE TERRITOIRE DONT 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (SOURCE DDT) ; CERTAINS PROGRAMMES SOCIAUX ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET OU UNE GARANTIE D'EMPRUNT

CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE/DÉPANNAGE

POUR COMPLÉTER L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE

15

PROJETS D'AMÉLIORATION DE LOGEMENTS PRIVÉS

POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE OU CRÉER DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PRIVÉ ONT ÉTÉ SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LA CCPA.

À NOTER ÉGALEMENT

LA POURSUITE DES PERMANENCES ACOL ET AILQJ POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES MÉNAGES ET LES MÉNAGES LES PLUS FRAGILES DANS LEUR ACCÈS OU MAINTIEN DANS LEURS LOGEMENTS.



PLUS DE COHÉSION SOCIALE

« ÊTRE PARENT AU PAYS DE L'ARBRESLE », UN RÉSEAU AU SERVICE DES FAMILLES

Depuis maintenant près de trois ans, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle mène une réflexion sur les questions liées à la Parentalité sur son territoire. De cette réflexion est né un groupe de travail réunissant différents partenaires unis par une thématique commune : « Être parent au Pays de L'Arbresle ».

Le principal objectif de ce réseau est de rassembler et faire mieux se connaître les différents acteurs du territoire qui participent au soutien à la parentalité. Il s'agit également de renforcer la coordination des nombreuses initiatives existantes sur le Pays de L'Arbresle tout en valorisant et en rendant plus visibles les actions de soutien à la parentalité.

C'est dans ce contexte que les Semaines de la Parentalité ont vu le jour en 2018 et ont été renouvelées cette année, au regard du succès de la première édition.

Cet événement important pour notre territoire est donc le fruit d'un travail collectif : professionnels, bénévoles, représentants de parents, élus, tous se sont engagés dans cette démarche afin d'accompagner au mieux les familles du Pays de L'Arbresle.

Lors de ces Semaines de la Parentalité version 2019, les

professionnels ou bénévoles des structures engagées ont pu bénéficier d'un moment dédié. L'occasion pour eux de se connaître mieux encore et de poursuivre les réflexions communes et le travail engagé depuis plus de deux ans.

Puis sur les mois d'octobre et de novembre, de nombreuses actions ont été proposées aux parents ou aux familles : conférences, ateliers enfants/parents, soirées théâtre..., pour permettre à tous de découvrir les multiples ressources qu'offre notre territoire, mais aussi d'échanger, de questionner, de prendre le temps,...

Les Semaines se sont terminées cette année en beauté par un après-midi avec deux temps forts ludiques et festifs, ouverts à tous : un théâtre forum où chacun a pu devenir « spect'acteurs » puis un concert-bal qui a remué les corps et l'imagination !

Le travail du réseau ne s'arrêtant pas là, la formalisation d'un Conseil Local de la Parentalité devrait avoir lieu en 2020, au travers notamment de la signature d'une charte de fonctionnement coconstruite par les membres. La création d'un répertoire recensant les structures impliquées dans le réseau est également en cours d'élaboration.

LES AINÉS CONNECTÉS : LES SENIORS DU TERRITOIRE FORMÉS AUX OUTILS NUMÉRIQUES

L'inclusion numérique de tous, et particulièrement des populations les plus âgées, est un enjeu fort sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

Aussi, afin de lutter contre la fracture numérique des seniors, accentuée par la dématérialisation constante des démarches administratives, la Communauté de Communes a lancé dès 2018 l'action « Aînés connectés », en partenariat avec la CARSAT.

Grâce à l'acquisition de plusieurs dizaines de tablettes par la collectivité, près de 200 seniors du territoire ont été initiés à l'outil numérique en à peine plus d'un an. Les besoins des participants ayant évolué au fil des séances, la formule proposée a été modifiée en 2019. Des ateliers de « perfectionnement » ont été mis en place, pour permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'aller encore plus loin dans l'utilisation quotidienne de leur propre matériel informatique.

Tout comme pour les sessions d'initiation, ces nouveaux ateliers ont été déployés dans différentes communes du Pays de L'Arbresle, afin d'être au plus près des participants.

L'investissement des formateurs (les bénévoles de l'association SAVNET, installée à Savigny, et du



prestataire Papi Mamie Digital), a permis de faire de ces nouvelles sessions un véritable succès.

Les seniors du Pays de L'Arbresle étant toujours plus en demande de progresser dans leurs pratiques numériques, la Communauté de Communes s'adaptera une nouvelle fois en 2020 en faisant évoluer la formule proposée, pour être encore plus près des besoins de la population !



L'ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au printemps 2019, la collectivité a souhaité créer un service « Développement Social » au sein de ses équipes. L'objectif étant pour les élus de travailler sur différentes thématiques liées à la solidarité ou à la santé et de construire une politique sociale adaptée aux besoins de la population. Après une phase de diagnostic et de travail avec les acteurs de terrain, différents axes de travail sont envisagés : l'inclusion numérique de tous (et pas uniquement

des plus âgés), l'amélioration de l'accès aux services, l'accompagnement au vieillissement de la population, le soutien des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ...

Dès 2020, des axes prioritaires devront être dégagés pour permettre d'avancer sur ces thématiques et ainsi permettre à la population du Pays de L'Arbresle de bénéficier de nouveaux services, au plus proche de ses besoins.



PETITE ENFANCE

LES RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S UN NOUVEAU RELAIS SUR LE TERRITOIRE

Les relais assistant(e) maternel(le) continuent leur essor avec la naissance d'une nouvelle structure en avril à St Pierre la Palud : Le relais « Pas à pas ».

Avec celle-ci, l'équipe des animatrices s'est étoffée d'une quatrième personne. Elles ont travaillées ensemble afin de proposer une nouvelle répartition équitable du territoire d'intervention et continuer à proposer des services de qualité aux professionnels de l'accueil à domicile (assistants maternels et employés de maison) et aux familles afin d'améliorer l'accueil du jeune enfant.

Cette année tout a été mis en œuvre pour proposer un service en 4 lieux ressource où il est possible de trouver gratuitement :

- **Des permanences (téléphoniques ou physiques sur rendez-vous) :** informations sur les modes d'accueil, accompagnement dans le rôle et fonction de parents employeurs ou de professionnels en charge de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants, soutien dans les démarches administratives
- **Des temps de rencontres, d'échanges et de formation continue** pour sortir de l'isolement, mettre à jour ses connaissances, perfectionner ses pratiques, valoriser et déployer ses compétences, renforcer l'attractivité de l'accueil à domicile.

Les relais mettent en place un partenariat avec des centres de formation afin de faciliter l'accès et le départ en formation.

Cette année plusieurs assistant(e)s maternel(le)s ont pu mettre à jour leurs compétences, bénéficier de recyclages SST, aborder la communication gestuelle et s'initier au langage des signes.

À l'automne, dans le cadre des Semaines de la

Parentalité, une conférence réunissant parents et professionnels s'est déroulée à L'Arbresle avec José BRAZ, psychomotricien qui a sensibilisé sur les idées reçues autour du matériel nécessaire au développement harmonieux du jeune enfant. Celle-ci a rencontré un franc succès avec une salle comble.

Deux matinées ont également regroupés parents et enfants pour un temps d'échanges dont un faisait suite à la conférence avec la possibilité de rencontrer directement l'intervenant.

Les relais n'oublient pas le côté festif et convivial avec leurs traditionnelles fêtes d'été et d'hiver. Cette année a été l'occasion de souffler les bougies pour les 10 ans des relais « Les écureuils » et « Trotтинette » et les 20 ans du relais « La ronde des loupiots ».

- **Des temps collectifs :** moments forts dans la vie des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s qui les accompagnent.

Ils ont lieu tous les matins sauf les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les enfants bénéficient d'un espace de jeux adapté à leur âge et d'activités d'éveil. Les professionnels disposent, eux, d'un temps d'échanges et de soutien indispensable à l'exercice de leur profession. De temps en temps des professionnels viennent animer ces ateliers (psychomotricien, musicien, auteur-illustrateur, art-thérapeute...).

L'ouverture du 4^{ème} relais a permis d'alléger les effectifs. Ainsi, la fréquentation est plus régulière et soutenue pour la plus grande satisfaction des participants.

- **De la documentation et des livres pour enfants** qu'il est possible d'emprunter

D'autre part, les relais ont participé pour la deuxième année consécutive des semaines de la parentalité : Être parent au Pays de L'Arbresle..



ACCOMPAGNER

LES JEUNES DU TERRITOIRE

UNE DEUXIÈME ANNÉE RICHE POUR LA POLITIQUE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE AVEC NOTAMMENT SON OUTIL PRINCIPAL : LE PIJ (POINT D'INFORMATION JEUNESSE)

Le Point Information Jeunesse s'adresse aux habitants des 17 communes du territoire en proposant un premier niveau d'informations sur les questions liées à la jeunesse (12 - 30 ans), une écoute et des temps d'accompagnement individuel et collectif.

En 2019, plus de 631 personnes des communes du territoire sont venues s'informer et se faire accompagner sur les thématiques de l'Information Jeunesse : Trouver un Job / Stage / Emploi, S'orienter et découvrir des

métiers, Vie quotidienne/étudiante, Logement, passer son BAFA, Vie associative et Citoyenne mais aussi International. 90% des jeunes se présentent au PIJ seuls, sans leurs parents.

En s'appuyant sur la force du tissu partenarial, le PIJ informe et oriente vers les professionnels présents sur le territoire notamment en termes de Santé et de Logement (par exemple : permanences de l'association AILJOJ (Aide au Logement des Jeunes) au PIJ).

UN POINT INFORMATION JEUNESSE LABELISÉ D'ÉTAT

En 2019 la répartition des missions des deux informateurs jeunesse du PIJ du Pays de L'Arbresle a été revue : l'un a la charge de l'information sur les questions du numérique et du multimédia ainsi que des réseaux sociaux ; l'autre intervient sur les thématiques de la découverte des métiers et des questions autour du parcours de formation.

Le Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle est labélisé "Information Jeunesse" par l'Etat qui impose un **accueil anonyme, inconditionnel et gratuit** tout en garantissant **une information de qualité, neutre et actualisée.**



UN ESPACE NUMÉRIQUE DÉDIÉ ET DES OUTILS D'INFORMATION



Dans le cadre de la découverte des métiers, le PIJ s'est doté d'un casque de réalité virtuelle permettant aux jeunes de découvrir **plus de 60 métiers en immersion** avec Métiers 360. Tout au long de l'année, des entretiens individuels ont été menés avec les jeunes notamment en recherche d'orientation, grâce aux outils numériques et physiques présents au PIJ. L'Espace Numérique Jeune est un outil privilégié pour des 12-30 ans dans leur recherche d'information, sur lequel les informateurs jeunesse s'appuient pour les accompagner. Le PIJ a développé l'information à destination des parents et des jeunes via ses Réseaux Sociaux avec une communication spécifique.

DE L'INFORMATION AUX ACTIONS

JOB DATING

Le PIJ a organisé son premier Job Dating en mai. Ce fut l'occasion pour une trentaine de jeunes de rencontrer les exposants, de faire du réseau et de trouver leur job d'été ! Une dizaine de partenaires et d'entreprises du territoire œuvrant dans le champ de l'emploi ont été conviés à ce moment fort. Pour les jeunes mineurs, le projet de la CJS leur été proposé.

Des ateliers délocalisés ont été réalisés en amont dans les communes afin de préparer les jeunes à cette journée en les aidant à créer leur CV.

PETITS DEJ'S INFO

Nouveaux rendez-vous initiés, les Petits Dej's Info permettent de se retrouver ponctuellement autour d'une thématique lors d'un temps convivial le samedi matin avec le petit déjeuner offert. Les deux actions en 2019 portaient sur : « Bien préparer sa rentrée » et « Trouve ton job d'hiver ».

ATELIERS SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

Dans le cadre des Semaines de la Parentalité, le Point Information Jeunesse a déployé des ateliers délocalisés dans les communes de Dommartin, Courzieu, Bibost sur les thèmes « Mon Ado et les réseaux sociaux » et « Accompagner mon ado dans son parcours d'orientation ».

ATELIER EN CO-CONSTRUCTION

Le PIJ était invité par la Mission Locale dans le cadre de l'Opération Court Chantier pour réaliser notre atelier « E-réputation et Influenceurs ».

A la suite de cet atelier, les jeunes ont été conviés à découvrir les services proposés par le PIJ.

NON AU HARCÈLEMENT

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le harcèlement, le PIJ a produit une vidéo avec un collectif de lycéens et lycéennes qui luttent activement contre le Harcèlement dans toutes ses formes.

KIOSQUE MÉTIER

L'action Kiosque métier s'est déroulée début 2019 au sein du

Lycée Tillion. Des élèves ont travaillé par groupe sur une affiche à la découverte de métiers méconnus. Ce travail a été suivi d'une expo au sein du Lycée. Ces élèves ont pu ainsi découvrir les outils et la méthodologie de la découverte métier, en partenariat avec le PIJ

FLÈCHES DE L'ORIENTATION

Dans le cadre du partenariat avec les collèges et les lycées du territoire, le PIJ a piloté la mise en place d'un outil graphique : « les flèches de l'orientation ». A travers une infographie synthétique, les flèches permettent de recenser et coordonner les actions autour de l'orientation par établissement et les situer sur une fresque temporelle.

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

La CJS a permis à des jeunes mineurs entre 16 à 18 ans de se confronter pendant deux mois à l'entrepreneuriat collaboratif en montant leur propre entreprise. Le PIJ a apporté sa contribution à travers des formations et un accompagnement sur la communication digitale (en relation avec le service communication de la CCPA).

Les jeunes ont pu découvrir les fondamentaux des ressources humaines, des finances, de la communication... en bref, ils sont devenus de vrais entrepreneurs le temps d'un été !

Ils ont proposé leurs services aux habitants et aux entreprises du territoire en réalisant des chantiers (peinture, bricolage, lavage auto sans eau, tri...)

Deux vidéos ont été produites par l'Informateur Jeunesse Multimédia avec le matériel vidéo du PIJ :

l'une pour recruter les jeunes ainsi qu'une seconde vidéo retraçant les moments forts de ces deux mois de partage et d'apprentissage.

Retrouvez-les sur la chaîne YouTube de la CCPA.

Une rencontre inter-CJS avec les jeunes de Vénissieux leur a permis d'échanger sur leur pratique et de s'interroger sur les différences entre une CJS en milieu urbain et une en milieu rural.

AIDE AU BABA

29 jeunes de 10 communes ont bénéficié de l'aide communautaire au BABA leur permettant de se former et de faire un premier pas dans le monde de l'animation. Une somme totale de 6 952 € a été investie par la collectivité en 2019. Le BABA est un vrai plus dans le parcours d'un jeune, pour son insertion dans le monde du travail. C'est un sésame qui ouvre la porte des premiers jobs d'été.



**LE PIJ :
UN OUTIL ESSENTIEL
DE LA POLITIQUE
JEUNESSE
DU PAYS DE
L'ARBRESLE**



En parallèle des actions portées par le PIJ, la Communauté de Communes a poursuivi son travail en partenariat avec les acteurs Jeunesse pour s'adapter au mieux aux besoins du territoire et co-construire des projets.

Pour être en lien avec toutes les communes, chacune d'entre elles a désigné un référent Jeunesse au sein de son conseil municipal. Cette personne peut d'une part faire connaître les attentes locales et d'autre part assurer la diffusion des informations, notamment celles du PIJ.

En 2019, la commission Jeunesse a également entrepris de réfléchir au devenir des coordinations du réseau RAJPA et du collectif de prévention et de lutte contre les discriminations. Ces coordinations étaient confiées à la MJC de L'Arbresle et arrivaient à échéance. La politique Jeunesse communautaire s'étant structurée, il a paru cohérent et lisible que ces coordinations soient assurées en interne par la collectivité. Un poste de coordination a ainsi été créé pour un recrutement en 2020.



ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE

LA SAISON SPORTIVE 2019 A ÉTÉ RICHE EN NOUVEAUTÉ À L'ARCHIPEL !

La modernisation de la gestion de l'Aquacentre communautaire a créé une nouvelle dynamique au sein du personnel du Service des sports et dans ses relations avec ses partenaires.

Ainsi, le nouveau planning d'occupation des bassins a permis le développement des activités aquatiques proposées aux usagers du territoire.

Nouvelles activités assurées par les éducateurs sportifs du service des sports :

- Cours de natation hebdomadaires : Plus de 20 cours enfants et 6 cours adultes par semaine pendant les périodes scolaires ; (145 inscriptions dès septembre 2019.)
- Entraînement loisir de Water-polo : 2 entraînements par semaine pour environ 20 nouveaux adhérents.

Nouveaux tarifs proposés par la CCPA :

- Possibilité de pratiquer tous les cours d'aquagym avec le même abonnement (aquagym + aquabike) grâce au tarif Aquasports ;
- Carte 5 entrées Centre Forme ;
- Tarifs annuels Famille ;
- Tarifs jeunes 16-18 ans ;
- Tarifs Comités d'entreprise.

Un cycle de concertation a été mené pendant plusieurs mois avec l'Aquatic Club du Pays de l'Arbresle pour les accompagner dans la gestion de club. Le club communautaire a enregistré + 9% de nouveaux adhérents dès la rentrée de septembre.

De nouveaux partenaires ont bénéficié des nouveaux tarifs de location de lignes d'eau :

- La CCVL avec 2 créneaux hebdomadaires pour l'apprentissage de la natation scolaire ;
- L'école de vétérinaire de Marcy L'Etoile ;
- L'association de Sainte Consores ;
- Craonne Triathlon.

Enfin, l'accueil de L'Archipel a été modernisé avec l'implantation d'un nouveau système de vente-contrôle d'accès et de nouvelles commodités pour les hôtes d'accueil.



ARCHIPEL

164 003
ENTRÉES, DONT :

123 879

PASSAGES
EN AQUATIQUE
(DONT 39 307
ENTRÉES ESTIVALE
DU 22/06 AU 31/08/2019)

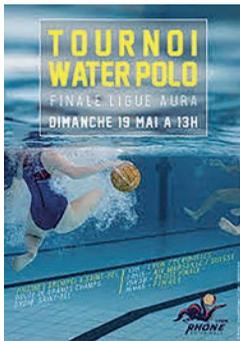
40 124

PASSAGES
AU CENTRE FORME.

**CETTE ANNÉE,
LE SERVICE DES SPORTS A
ENCADRÉ PLUSIEURS ANIMATIONS
OU ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE :**



La Pool Party
(6/7/2019) : Éric de Radio Scoop a lancé la saison estivale 2019 en famille et dans la bonne humeur devant plus de 800 participants aux animations !



Des tournois & matchs de Water-polo en partenariat avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et des équipes venant de Suisse (19/5, 17/11 et 8/12/19).



L'Ebike Connexion
(5&6/10/19) avec l'association Boost Rider et Dose de Sport (Start-up spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs) : course et

découverte de VTT électrique inédite avec 200 participants pour cette première manifestation au départ du château de Saint Bonnet le Froid.



L'Apnea Contest
(14&15/12/19) avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes : compétition d'apnée statique et dynamique avec et sans palmes.

BOULODROME



Au Boulodrome du Pays de L'Arbresle, l'association de gestion communautaire enregistre plus de 5 500 entrées en 2019 et de nombreux visiteurs lors des matchs en week-end et des tournois du mardi. Le 9^e Gentelman Bouliste a eu lieu le 12/10/19 et a rassemblé 16 équipes en tripléte, avec des élus des communes de la CCPA parmi les tireurs et pointeurs en lice. Une cinquantaine de spectateurs ont assisté au challenge qui s'est terminé par une remise de récompense et un buffet offert par la CCPA.

COMPLEXE SPORTIF



**49 000
PRATIQUANTS**

DURANT 35 SEMAINES
SCOLAIRES D'OCCUPATION,
DU LUNDI AU SAMEDI
MATIN

**22 000
PRATIQUANTS**

ACCUEILLIS DURANT
32 WEEK-ENDS
D'OCCUPATION MATCHS/
TOURNOIS/COMPÉTITION

**2 300
PRATIQUANTS**

SUR LES 8 SEMAINES
DE VACANCES SCOLAIRES
(STAGES, ANIMATIONS
DIVERSES).

TERRAIN DE RUGBY



Le Pays de L'Arbresle Rugby Club organise les entraînements et matchs de ses 10 équipes de pratiquants (U6, U8, U10, U12, U14, U16, U19, seniors, loisir masculin, loisir féminin). A l'issue d'une vingtaine de matchs pour les équipes les plus actives, les seniors finissent premier de poule en restant invaincus sur le terrain communautaire ! Ils accèdent ainsi au niveau supérieur (2^e / 1^{ère} série).

De leur côté, les U19 ont évolué au plus haut niveau régional (régionale 1) et ont frôlé la qualification pour les phases finales. Le tout sur un stade magnifique, avec en moyenne 150 à 200 spectateurs, bientôt agrémenté de vestiaires et d'une salle de convivialité.



2019 / 2021, LE PAYS DE L'ARBRESLE SE DOTE

Le plan d'actions de la stratégie touristique définie en 2013 étant arrivé à son terme, le pôle tourisme, en étroite collaboration avec les acteurs touristiques du territoire a engagé, fin 2018, une réflexion pour définir une nouvelle feuille de route couvrant la période 2019 / 2021.

Pour rappel, la stratégie touristique du Pays de l'Arbresle vise à rendre le territoire plus attractif et à accroître sa performance touristique, en produisant mieux, pour vendre mieux.

Cette démarche collaborative et participative a permis, dans un premier temps, d'identifier les enjeux suivants. Il s'agira :

En matière d'offre touristique :

- De répondre aux besoins des clientèles urbaines en matière d'activités de découverte et de pleine nature,
- De mailler l'offre existante afin d'atteindre une masse attractive significative,
- De concevoir des dispositifs de découverte des patrimoines.

En matière d'accueil :

- De (re)penser la mission d'accueil de l'OT,

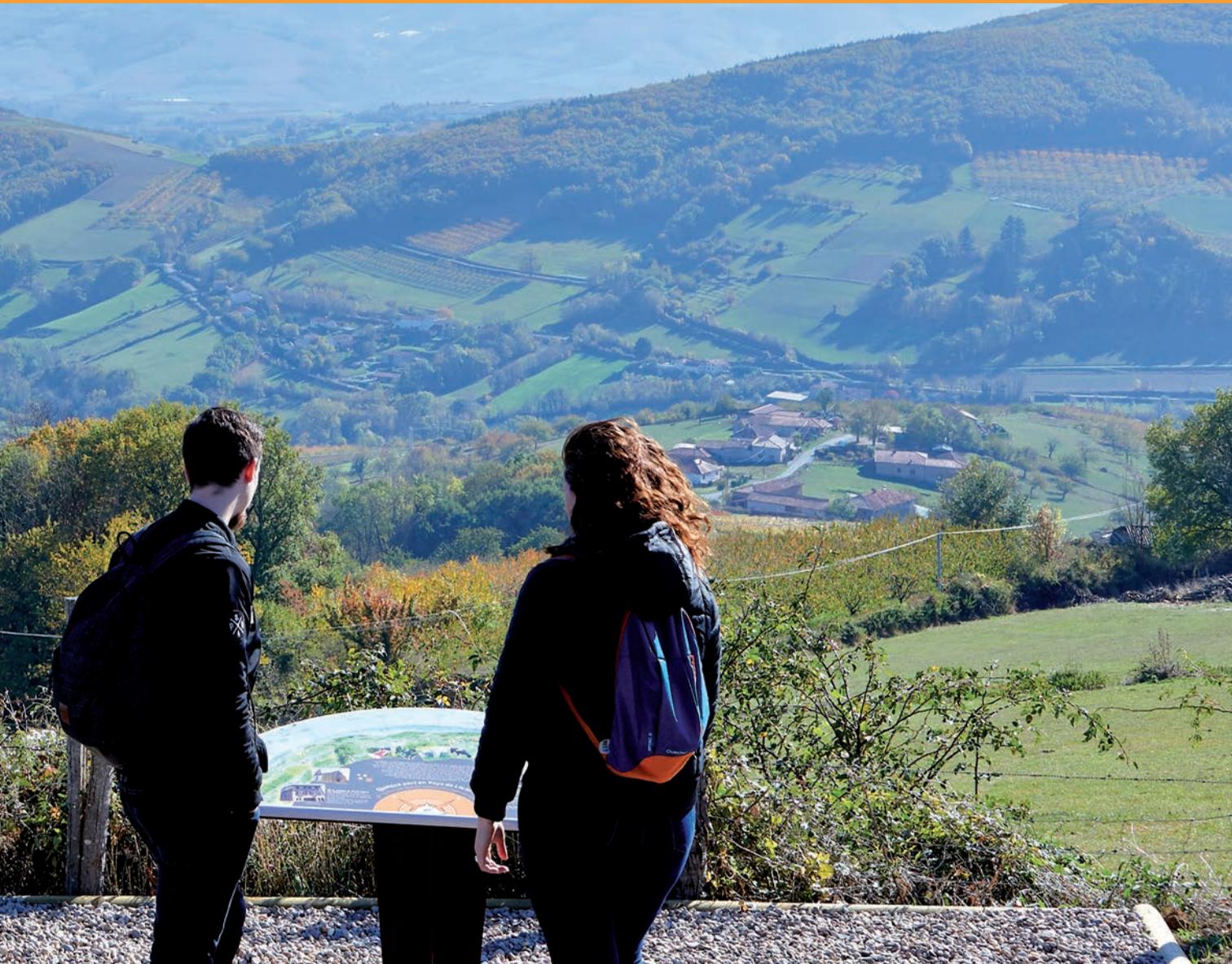
- De développer une approche Clientèle globale (en amont/en aval),
- De concevoir une signalétique complète,
- De (re)penser l'hôtellerie de plein air et l'accueil camping car.

En matière de marketing :

- D'identifier les clientèles du territoire : cœur de cible et complémentaire,
- De développer des offres transversales valorisant les autres filières économiques du territoire,
- D'établir des partenariats avec les territoires voisins (Lyon, Loire, Auvergne).

En matière d'accessibilité :

- De concevoir des modes de déplacements des visiteurs sur le territoire,
- De concevoir une offre pour les personnes en situation de handicap.



D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE !

Cette démarche a par ailleurs permis de préciser le positionnement touristique du Pays de L'Arbresle dont les principaux objectifs sont :

- D'offrir au territoire une personnalité spécifique s'appuyant sur des éléments différenciateurs,
- De choisir très précisément ses clientèles,
- De développer des thèmes susceptibles de les satisfaire au mieux,
- De décliner l'image choisie dans l'offre.

Dans ce contexte, il s'agit, pour le territoire du Pays de L'Arbresle de se positionner :

- A court et moyen termes, comme espace de jeux et de découvertes, à la journée et en courts séjours, pour des clientèles urbaines de proximité, les habitants permanents (enjeu de fidélisation) et les clientèles de passage (enjeu d'enrichissement du séjour et de complémentarité).
- A plus long terme, comme « l'alternative rurale » de Lyon, pour les séjours des clientèles touristiques plus éloignées.

Quatre axes stratégiques, de nature à permettre ce positionnement ont ainsi été identifiés :

- L'expérience de séjour qui consiste à développer et qualifier l'offre touristique pour permettre aux touristes de vivre une expérience unique
- L'accueil qui vise à développer et qualifier l'offre d'accueil tout au long de la chaîne pour favoriser la consommation touristique
- Le marketing qui consiste à déployer une mise en marché efficiente (Promotion/marketing, politique de prix, de produits, réseaux, commercialisation), en lien étroit avec les Territoires de Destination d'appartenance
- L'animation de réseau et Partenariat qui vise à coordonner une organisation adaptée et une professionnalisation des acteurs touristiques

L'ENSEMBLE DES CES ACTIONS SE DÉCLINE EN

62 ACTIONS

PLANIFIÉES SUR LA PÉRIODE 2019/2021

Bilan des actions 2019

Les actions mises en œuvre en 2019 sont estampillées selon son organe décisionnel de référence :



Pilotage par
l'Office de Tourisme



Pilotage par la
Communauté de Communes



ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

ACTIONS EN AMÉNAGEMENT



Conception d'un parcours artistique et touristique

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle projette de créer, sur la période 2020-2023, un parcours artistique et touristique jalonné, toutes les 10 à 15 minutes de marche, d'œuvres d'art respectueuses et intégrées au paysage puis d'organiser une manifestation événementielle annuelle forte de type festival.

À travers cette démarche de valorisation du territoire, les élus communautaires affirment une ambition touristique et culturelle forte pour le Pays de L'Arbresle mais également pour le territoire élargi, en concevant une offre singulière, différenciante et attractive, capable d'asseoir et véhiculer une notoriété à l'échelle nationale et internationale. Cette réalisation est par ailleurs de nature à inscrire le territoire dans la dynamique du développement de la métropole en apportant une offre complémentaire et audacieuse au positionnement culturel de Lyon.

Réunis en séance plénière le 11 avril 2019, les élus communautaires ont validé le lancement opérationnel de ce projet.

La première étape post validation a donc consisté à lancer, fin 2019, un marché public de prestations intellectuelles pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire composée d'un directeur artistique et d'un coordonnateur technique.

Ce groupement aura notamment pour mission à compter de 2020, et en lien avec différents groupes d'acteurs locaux identifiés, d'une part de préfigurer le parcours en définissant son identité en résonance avec le territoire puis d'autre part, d'assurer le pilotage et la mise en œuvre du projet à travers la communication, la sélection des œuvres artistiques et son suivi technique.



Conception de tables de lecture du paysage

Suite à l'appel à projet 2018, deux nouvelles réalisations implantées à Eveux et Sourcieux les Mines sont venues compléter et achever le dispositif existant composé au final de 6 tables de lecture du paysage.

ACTIONS EN ANIMATION



Deuxième saison de commercialisation de l'offre « Balades Gourmandes »

Créées en 2018, les Balades Gourmandes de l'Office de Tourisme proposent une collection de balades associées à un pique-nique de produits locaux, à faire en autonomie toute l'année, sous la forme d'une journée ou de 2 jours avec une nuitée sur le territoire (également déclinées en coffrets cadeaux).

Des balades ponctuelles ont également été spécialement créées dans le cadre de la programmation des géo-événements 2019 du Geopark Beaujolais et des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

86 réservations, 246 personnes clientes (hausse de 48 % par rapport à 2018), 3600 € de retombées économiques pour les prestataires partenaires.



Création d'une offre de balades en VTT électrique « Les Dimanches Electriques »

Suite à l'achat d'une flotte de 12 VTT électriques courant 2018 et à la réalisation d'un réseau de 26 circuits VTT sur le territoire, une offre de balades en VTT électriques a été créée en partenariat avec Laurent Cherbonnel, guide moniteur VTT professionnel.

Ces Dimanches Electriques proposent une collection de 14 balades sur deux formats différents (demi-journée et journée) avec un pique-nique de produits locaux livré directement sur place à mi-parcours (également déclinées en coffrets cadeaux).

Taux de remplissage de 89%, soit 153 participants, 1200€ de bénéfice réalisé par l'Office de Tourisme.



Lancement d'une offre de géocaching « Les Gnlous »

Sorte de chasse au trésor, le geocaching permet de découvrir de façon ludique les éléments patrimoniaux du territoire à travers un circuit pédestre jalonné d'énigmes à résoudre.

Douze circuits ont été conçus à l'échelle des Monts du Lyonnais, dont deux sur le territoire du Pays de L'Arbresle : un dans le centre historique de L'Arbresle (thématique patrimoine) et un autre à Bessenay (thématique produits du terroir).

Fin décembre 2019, après trois mois de fonctionnement (inauguration en octobre 2019), bilan positif en termes de fréquentation : 1460 comptes créés sur l'application, 1006 balades effectuées.



Animation de l'Espace Découverte

Avec le Musée-atelier des Canuts inauguré en 2017, l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle offre désormais une vitrine complète des éléments patrimoniaux et culturels du territoire.

Ce site a accueilli 1514 visiteurs (contre 1432 en 2018, 877 en 2017 et 859 en 2016) auxquels s'ajoutent les 1135 visiteurs entrés lors des diverses activités des Amis du Vieil Arbresle. Sa promotion a été renforcée par l'élaboration d'un dépliant.



Programmation des Mercredis Découverte

Cette action met en œuvre un programme varié d'animations, (balades commentées, démonstrations, ateliers, spectacles), renouvelées chaque année, animées par des associations, communes, acteurs touristiques, artisans ou encore producteurs du territoire, en contrepartie du versement d'une indemnité.



- 22 animations programmées d'avril à fin octobre (14 Mercredis-Découverte et 8 Animations du Samedi)
- 82% de remplissage (contre 68% en 2018)
- 407 participants (contre 342 en 2018) dont 40 % extérieurs au Pays de L'Arbresle



Programmation des Journées européennes du patrimoine

Le rôle de coordinateur de l'Office de Tourisme a permis de structurer une programmation riche de 41 visites et animations (contre 33 en 2018) et de mettre en place des actions de communication et de promotion (diffusion de 7500 flyers, 4000 guides, 61 post Facebook) auxquelles ont adhéré 3760 visiteurs.



La programmation d'animations scolaires sur les Espaces Naturels Sensibles

Des animations scolaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ont été proposées à 1250 élèves des écoles maternelles et primaires du territoire, publiques et privées. 50 projets (34 sur les Carrières de Glay et 16 sur les Crêts Boisés) composés de 3 séances dont une sortie sur le terrain ont été réalisés, soit 150 animations réparties sur 13 communes.



Révision du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Carrières de Glay

L'ENS des Carrières de Glay et Bois des Oncins a fait l'objet, courant 2019, d'un nouveau plan de gestion consistant, à partir du bilan du plan de gestion 2010 - 2014 et du diagnostic de l'évolution du site, à définir un plan global décliné en actions. Ces dernières ont pour objectif de concilier accueil et préservation des espaces naturels et de formaliser une gouvernance adaptée à sa mise en œuvre.

Cette réflexion menée en collaboration avec le Département du Rhône, la commune de Saint Germain Nuelles, l'association des Carrières de Glay, les associations naturalistes et Rhône Insertion Environnement a abouti à la rédaction de 18 fiches bilan et 27 fiches actions déclinables sur 2020-2025.

ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS



Mise en place du dispositif de valorisation du patrimoine

Instauré en 2017, ce dispositif vise à soutenir toutes opérations de valorisation du patrimoine qui participent à la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays de L'Arbresle et s'adresse à l'ensemble des associations du patrimoine et des communes du territoire.

L'appel à projet 2019 a permis de soutenir 7 opérations pour un montant global d'aides de 13 225 €.



Mise en place du dispositif d'aides directes aux projets touristiques

Ce dispositif en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne Rhône-Alpes et instauré en Conseil Communautaire du 8 février 2018 vise à soutenir les établissements privés éligibles ayant leur siège sur le territoire du Pays de L'Arbresle, pour tout projet touristique visant à développer et/ou qualifier l'offre patrimoniale du territoire.

L'appel à projet 2019 a permis de soutenir une opération pour un montant d'aides de 3000€.

Elaboration de la charte paysagère du Couvent La Tourette

Inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 17 juillet 2016, le Couvent répond à un plan de gestion qui prévoit un certain nombre d'actions dont une visant l'élaboration d'une charte paysagère sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Confiée au bureau d'études Urbi & Orbi, cette charte a permis d'identifier préconisations et actions à mettre en œuvre.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL



Accueil de groupes

L'Office de Tourisme propose un service sur mesure aux groupes pour les inciter à découvrir le Pays de L'Arbresle : 12 contrats, 7 000 € de retombées économiques.

Des groupes moins nombreux qu'en 2018 mais qui ont dépensé plus : panier moyen supérieur à 20 €.



Mise en place d'une signalétique pour les hébergements touristiques du Pays de L'Arbresle

Une mise à jour est annuellement effectuée depuis 2019 pour prendre en compte les nouveaux hébergements et supprimer les panneaux des hébergements ayant cessé leur activité.



Mise en place d'une signalétique pour les sites touristiques majeurs du Pays de L'Arbresle

Suite à un premier schéma d'implantation réalisé pour évaluer approximativement le besoin à l'échelle du territoire, un marché public de signalétique (commun au service agriculture, voirie et développement économique) a été lancé fin 2019 afin d'identifier l'entreprise prestataire de la fabrication et de la pose de ces panneaux.

ACTIONS PARTICIPANT À L'ANIMATION DU RÉSEAU

ACTIONS VISANT À INFORMER



Diffusion de la « lettre du réseau »

En 2019, deux lettres du réseau ont été envoyées à l'ensemble des acteurs touristiques du territoire pour faciliter la création de liens, enrichir la connaissance du territoire et communiquer sur le rôle et les actions de l'Office de Tourisme. Des flashs infos plus ponctuels ont également été envoyés sur des sujets plus spécifiques.



Rencontres du Tourisme

créer du lien, porter la stratégie touristique et les actions à la connaissance des acteurs et participer à la culture touristique des participants. La quatrième édition de cet événement qui s'est déroulée le 11 février 2019 à la salle des fêtes de Saint Julien sur Bibost a réuni une cinquantaine de participants afin de présenter la nouvelle stratégie touristique 2019-2021 du territoire et son plan d'actions triennal ainsi que le nouvel outil de télé-déclaration de la taxe de séjour.



Agenda mensuel des manifestations

Depuis février 2019, l'agenda mensuel des fêtes et manifestations en Pays de L'Arbresle est venu remplacer le programme hebdomadaire diffusé depuis 2002, afin de permettre aux lecteurs de mieux préparer leurs sorties et notamment de prendre connaissance des modalités de réservations de certains événements. Les organisateurs qui souhaitent paraître dans l'agenda sont désormais invités à remplir un formulaire en ligne avant le 15 du mois précédent leur événement.

448 manifestations annoncées auprès de 1500 contacts. Consultable et téléchargeable sur le site Internet www.arbresletourisme.fr dans la rubrique «SORTIR» > «Ce mois».

ACTIONS VISANT À VALORISER LES ACTIVITÉS



Dispositif d'«Office de Tourisme hors les murs»

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la mission d'accueil de l'Office de Tourisme en allant à la rencontre des visiteurs qui ne fréquenteraient pas la structure durant leur séjour.

En 2019, l'Office de Tourisme, présent sur 11 événements phares intra et extra-territoriaux en partenariat avec les Office de Tourisme Intercommunautaires des Monts du Lyonnais et du Beaujolais a ainsi pu établir 974 contacts qualifiés.



Organisation d'Eductours

Ces sorties Découvertes, déployées en différents endroits du territoire et proposées à l'ensemble des acteurs touristiques permettent à chaque participant de parfaire sa connaissance du territoire pour mieux le promouvoir.

En 2019, une journée regroupant 20 participants a été organisée sur le thème de « l'accueil touristique en face à face » et du Geopark Mondial Unesco du Beaujolais.





LES ACTIONS PARTICIPANT À LA PROMOTION ET AU MARKETING



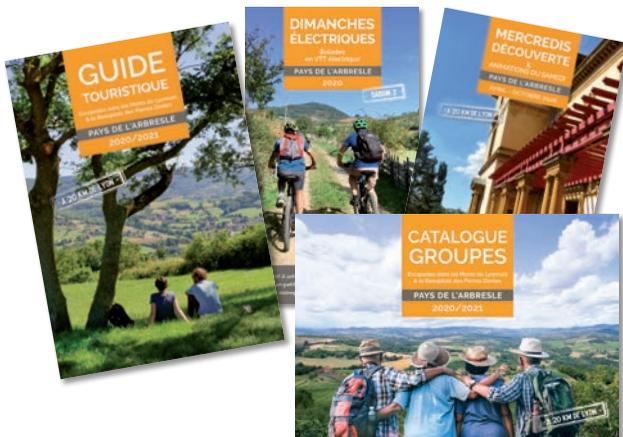
Relations presse et insertions publicitaires

Afin de valoriser les nouveautés touristiques du territoire, l'Office de Tourisme a maintenu, tout au long de l'année, des relations presse régulières sous forme d'encarts ou de jeux-concours avec une sélection de médias jugés prioritaires parmi lesquels Le Progrès, le calendrier 2019 des randonnées du Rhône, le magazine et le site internet Lyon City Crunch (ex SPOT) et Mag'In.



Éditions

L'Office de Tourisme met annuellement à jour sa collection d'éditions diffusée sur le territoire à l'ensemble des prestataires touristiques par l'intermédiaire des correspondants communaux, ainsi que sur des points stratégiques de la métropole lyonnaise via une entreprise spécialisée en diffusion.



FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME



L'Office de Tourisme a accueilli 3941 visiteurs au guichet (stable par rapport à 2018) et traité 1117 contacts à distance (+417 contacts par rapport à 2018).

Concernant la fréquentation Internet, un incident technique enregistré sur la plateforme sur les mois de septembre et novembre a rendu impossible l'étude de fréquentation annuelle du site.

Toutefois, les 6 premiers mois de l'année font apparaître une hausse de 20% des sessions entre 2018 et 2019 (22 623 sessions enregistrées) et une hausse de 12% du nombre de pages vues (64 665 pages vues) essentiellement sur les thématiques Sortir, Se balader, Visiter Bouger.

AUTRES SERVICES DE L'OFFICE DE TOURISME

Les billetteries d'événements et prestations en lien avec l'offre du territoire : 11 billetteries, 1082 billets vendus, 10 224 € encaissés puis reversés (activité en hausse par rapport à 2018).

La Boutique : vente d'ouvrages/cartes et de produits du terroir de la Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux. 3 000 € de produits de vente.

TAXE DE SÉJOUR



34 927,73 € de recettes de taxe de séjour collectées par 59 établissements en 2018 dont 10% reversés au Département du Rhône au titre de la taxe de séjour additionnelle.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONTINUE DES ACTIONS

POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS

GESTION DES DÉCHETS – BILAN 2019

La campagne de distribution de composteurs à 20 € rencontre toujours un vif succès. 447 composteurs supplémentaires ont été distribués aux particuliers du territoire. Le prêt de gobelets réutilisables fonctionne très régulièrement avec au total 50 000 gobelets prêtés aux associations ou aux communes dans l'année. L'aide à l'achat de broyeurs a rencontré un succès important avec 140 demandes et 30 800 € versé aux particuliers. Cette aide est maintenant arrêtée. La collectivité réfléchit à une nouvelle forme d'accompagnement au broyage des déchets verts à domicile. Le service anime toujours différents événements de sensibilisation à l'environnement pendant les semaines de l'environnement ou pendant la semaine européenne de réduction des déchets. La Communauté de Communes a construit des nouvelles actions pour mettre en œuvre un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire sur la période 2020/2022. Pour favoriser le réemploi de déchets, la Communauté de Communes soutien l'association REPA'AR qui a ouvert en mars 2018 une boutique solidaire au 95

rue Gabriel Péri à L'Arbresle. 47 tonnes d'objets ont pu retrouver une deuxième vie et créer des emplois locaux en insertion.

En 2019, la Communauté de Communes a collecté sur les 17 communes 8 709 tonnes d'ordures ménagères (bac poubelle noir et jaune). Ces quantités sont en légère hausse par rapport à 2018 et montrent encore l'importance d'agir pour réduire les quantités de déchets produits sur le territoire.

La Communauté de Communes a implanté des conteneurs enterrés sur les communes de Bessenay, L'Arbresle et Lentilly. Le parc comprend maintenant sur le Pays de L'Arbresle 114 conteneurs enterrés.

Au niveau des deux déchèteries, 10 840 Tonnes de déchets ont été réceptionnées. La fréquentation a augmenté, elle atteint 89 008 visiteurs. Après 10 mois de travaux, la nouvelle déchèterie a ouvert le 3 mars 2019. Elle propose une vaste plateforme de tri des déchets avec une dépose rapide des déchets verts et des gravats.



Sur le site de nouvelles filières de tri sont maintenant en place :

- Les huisseries (afin de recycler le verre)
- Les extincteurs (afin de proposer une solution de traitement réglementaire)
- Les pneumatiques Véhicules Légers (sur les deux déchèteries)
- Les objets pouvant faire l'objet d'un réemploi (local collecté par l'association REPA'AR sur le site de Fleurieux sur l'Arbresle)



Pour la troisième fois, deux collectes exceptionnelles d'amiante ont eu lieu permettant d'en collecter 15 tonnes.



> Plus d'informations :
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
04.74.01.68.90 / ccps@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

LES CHIFFRES DU SERVICE EN 2019

AU TOTAL :

20 735
TONNES

DE DÉCHETS PRODUITS
SUR LE TERRITOIRE
SOIT 556 KG RÉPARTIS EN :



180 KG

D'ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES PAR HABITANT
(EN AUGMENTATION
DE 2% PAR RAPPORT À 2018)



51 KG

DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES
RECYCLABLES (STABLE PAR
RAPPORT À 2018)
TAUX DE REFUS 13,8%



34 KG

D'EMBALLAGES
EN VERRE
(-2,6 % PAR RAPPORT À 2018)



TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BILAN 2019

En 2019, la Communauté de Communes a participé aux ateliers d'élaboration dans l'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial avec le syndicat de l'ouest lyonnais.

Le plan comporte plusieurs étapes :

diagnostic, objectifs stratégiques, plan d'actions. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Le document est maintenant finalisé. Les différentes parties prenantes sont consultées en 2020 pour donner un avis. Les différentes actions seront ensuite mises en oeuvre.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX FLUVIALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a ajouté les compétences assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales à ses statuts. Deux nouveaux services, le STAC (Service Technique de l'Assainissement Collectif) et le service des eaux pluviales complètent le pôle technique de la CCPA pour assurer ces nouvelles missions.



LE SERVICE « EAUX PLUVIALES »

Par délibération en date du 6 septembre 2018 (délibération n°136-2018), Le Conseil Communautaire, a approuvé de manière concomitante au transfert de la compétence Assainissement, le transfert de la compétence facultative Gestion des Eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

- La compétence ne recouvre que la gestion des ouvrages publics,
- La gestion des espaces verts des ouvrages dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public restent à la charge des communes (ou des proprié-taires privés),
- Il convient de distinguer ce qui est assuré par la CCPA dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales et ce qui relève de la compétence VOIRIE (commune/CCPA/département/DIRCE).

La Communauté de Communes s'engage à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales notamment par le développement des techniques alternatives.

Les éléments constitutifs de la gestion des eaux pluviales instaurés par la Communauté de Communes sont définis comme suit :

- Le système de gestion des eaux pluviales de la Communauté de Communes est constitué des éléments suivants :
 - Les réseaux d'eaux pluviales strictes,
 - Les ouvrages de prétraitements,

- Les puits d'infiltration,
- Les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,
- Les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,

- La gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté de Communes ne comprend pas :

- La gestion du ruissellement,
- La gestion des fossés et buses,
- La gestion des organes de voirie (grilles et avaloirs avec leurs bran-chements),
- Les cours d'eau busés ou canalisés même s'ils servent d'exutoires à des branchements d'eaux pluviales,

La définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales a été approuvée le 14 février 2019 (délibération n° 11-2019).

FINANCEMENT

Le service public de gestion des Eaux Pluviales Urbaines, n'ayant pas de but industriel ou commercial (comme l'a le service assainissement), est un service public administratif. Il est donc, à ce titre, financé sur le budget général de la Collectivité, c'est-à-dire par la fiscalité locale à laquelle peut s'ajouter d'éventuelles subventions.

Pour aider au financement des travaux de gestion des eaux pluviales, dès lors qu'ils sont demandés par une collectivité autre que la CCPA (extension pour urbanisation, modification de réseaux dans le cadre d'un aménagement urbain, ...), un fond de concours pourra être mis en place (article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales). La mise en place de ce fond de concours a été délibéré en date du 11 juillet 2019 (délibération n° 134 – 2019).

ORGANISATION DU SERVICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré a approuvé la création d'un poste dans le cadre d'emploi de technicien territorial, à temps complet, ouvert aux fonctionnaires relevant de ce grade (Délibération n° 12-2019 en date du 14 février 2019).

Le service est composé :

- D'une responsable de service : Marion RIBON,
- D'un technicien Eaux pluviales à temps complet : Clément SOUTRENON ;

ACTIONS DU SERVICE

- Mise en œuvre de la compétence par la définition :
 - Des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales,
 - Des objectifs en matière de gestion des eaux pluviales urbaines,
 - Des besoins humains et matériels pour la gestion de ce service,
 - Les éléments financiers de cette nouvelle compétence.
- Mise en place du service,
- Assistance au travail de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges à transférer) afin d'évaluer l'impact du transfert de la compétence sur l'attribution de compensation des communes.
- Travaux du réseau de transfert eaux pluviales vers le bassin LAFOND sur la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE (marché de maîtrise d'œuvre, phase AVP).

Le STAC :

Ce service est composé de 5 techniciens. Il assure le contrôle de l'exécution des missions d'exploitation de deux entreprises, SUEZ et VEOLIA EAU, qui se partagent l'exploitation des 21 systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la CCPA (20 systèmes + celui de Brussieu géré via une délégation de service avec la commune de Brussieu).

Les principales missions assurées par ce service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la gestion des sous-produits issus de l'assainissement (sables, graisses, refus de dégrillage et les boues). Les techniciens contrôlent également la conformité des évacuations des maisons (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre des ventes immobilières.

Un technicien de l'équipe est entièrement consacré au suivi de la démarche « qualité des rejets des entreprises » - cf. article « la démarche QRE ».

14 000 abonnés qui représentent environ 32 000 habitants sont desservis par les réseaux d'assainissement de la CCPA. Ce service est essentiellement financé par la redevance assainissement collectif (environ 1 400 000 mètres cubes d'eaux consommées sur 2019) payée par les abonnés par rapport à leur consommation d'eau potable.

LA DÉMARCHE Q.R.E : QUALITÉ DES REJETS DES ENTREPRISES

Les entreprises de notre territoire peuvent générer des rejets « professionnels » ou « autres que domestiques » nécessitant un accompagnement pour concilier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissements (station d'épuration et réseaux), l'installation durable des entreprises sur le territoire et le bon état écologique des milieux aquatiques. Ce type de rejet est encadré par l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique qui indique que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques (...) doit être préalablement autorisé par la collectivité (...) »

Depuis avril 2018, la démarche Q.R.E apporte une assistance gratuite auprès des établissements pour tendre vers la conformité de leurs rejets et de constituer des dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse (AERMC) pour d'éventuelles aides si des travaux sont nécessaires.

Au cours de l'année 2019, Monsieur RONZE, technicien référent de cette démarche, a pu échanger avec une trentaine d'établissements du territoire de la CCPA et sur le secteur dit de « Haute-Brévenne » (8 communes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais). Ces rencontres ont permis de réaliser des diagnostics au sein des établissements (réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, produits utilisés, déchets produits...) et de délivrer, par la suite, des autorisations spéciales de déversement et d'éventuelles conventions de rejets associées (documents signés par l'autorité territoriale). Des dossiers de demandes de subventions sont en cours de finalisation afin d'accompagner financièrement les entreprises pour la réalisation d'études ou de travaux en lien avec cette thématique.

À partir du printemps 2020, une Opération Collective sera effective à l'échelle du bassin-versant de la Brévenne et de la Turdine. Cet outil financier et opérationnel de l'Agence de l'Eau permettra aux collectivités locales compétentes en matière d'assainissement collective (CCPA, CCMDL et COR) de pérenniser les financements visant à diminuer les micropolluants pouvant notamment être générés par les entreprises. La démarche Q.R.E va donc s'inscrire à l'échelle du territoire du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, qui co-pilotera cette opération avec les collectivités locales. Dès le 1er juin 2020, les trois communautés de communes auront chacune un technicien référent pour la démarche Q.R.E, et pourront ainsi participer à une conciliation entre activités professionnelles et préservation des milieux aquatiques.

Le STAC en quelques chiffres :

6 BASSINS D'ORAGE

Communes	Noms	Volume de stockage
Lentilly	Les Carrières	200 m ³
Fleurieux sur L'Arbresle	La Pérarde	200 m ³
Bully	BO Bully	270 m ³
Bessenay	Le Bartassieux	500 m ³
L'Arbresle	STEU de L'Arbresle	700 m ³
Sain Bel	BO Sain Bel	1500 m ³

29 POSTES DE REFOULEMENT

Communes	Nom de l'ouvrage	Type de poste	
		Refolement	Pompage en ligne
Bully	La Salette - Solémy	X	
	Le Pavé	X	
	Le Colombier		X
	Le Bottet - Montagny	X	
L'Arbresle	Le Stade	X	
	Route de Lyon	X	
	Sapéon	X	
Éveux	Le Bigout, chemin de la rivière	X	
Fleurieux sur L'Arbresle	La Roche	X	
	Les Tuilières	X	
	L'Orée du bois, les Fleurettes	X	
	Salle des fêtes	X	
	Les Pesses / Riboulet	X	
Lentilly	Collège de Lentilly	X	
	Cruzols	X	
	ZI Charpenay Nord	X	
	ZI Charpenay Sud	X	
	La Ferrière	X	
	Aire de grand passage	X	
Saint Pierre la Palud	Chemin des Bornes	X	
Bessenay	PR les Marmottes	X	
	PR St Irénée	X	
	PR Jainon	X	
Brussieu	PR du Charachon	X	
Dommartin	PR Zac des Grandes Terres	X	
Savigny	PR la Rochette	X	
Sarcey	PR Ancienne STEU	X	
	PR Fontlavis sud	X	
	PR Les Places, salle des fêtes	X	

275 KM

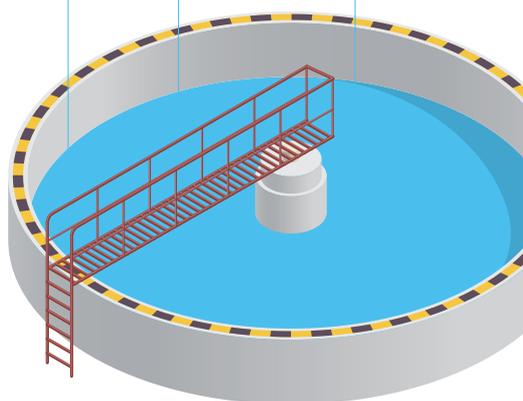
DONT 105 KM DE RÉSEAUX UNITAIRES

100

OUVRAGES PERMETTANT LE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL : DÉVERSOIR D'ORAGE

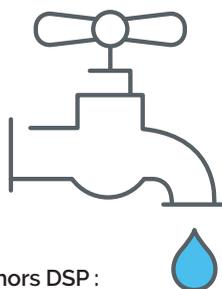
29

POSTES DE REFOULEMENT



LE PRIX DE L'EAU

montant de la redevance au 01/01/2020



Communes hors DSP :

Part fixe : aucune.
Part variable : 2.15 € HT / m³.

Commune de Sarcey (DSP SUEZ) :

à ces montants perçus par la CCPA s'ajoutent la part « exploitant »
Part fixe CCPA : 19.40 € HT.
Part variable CCPA : 0.3290 € HT/ m³.

Commune de Savigny (DSP SUEZ) :

à ces montants perçus par la CCPA s'ajoutent la part « exploitant »
Part fixe CCPA : aucune.
Part variable CCPA : 0.40 € HT/ m³.

Communes de Fleurieux-sur-L'Arbresle et Lentilly (DSP SUEZ) :

à ces montants perçus par la CCPA s'ajoutent la part « exploitant »
Part fixe CCPA : 32.52 € HT.
Part variable CCPA : 0.9205 € HT/ m³.

Le montant du contrôle de branchement (dans le cadre des ventes immobilières) :

au 01/01/2020
170 € TTC par logement contrôlé.

Le montant de la PFAC :

au 01/01/2020
2 200 € par logement raccordé.

PRINCIPAUX CHANTIERS

DU STAC EN 2019 :

Démarrage de l'opération d'extension du réseau sur la commune de Fleurieux sur L'Arbresle - route de Bel Air : installation d'un nouveau poste de refolement des eaux usées et pose du nouveau réseau d'assainissement.

Ces travaux seront repris au printemps 2020 après la finition des travaux au niveau des vestiaires du rugby

Mise en conformité du système d'assainissement de Bessenay la Brévenne :

Travaux importants dans la station de traitement des eaux usées: changement de l'aéroflot, du moteur de la turbine et de l'armoire électrique (~ 80 000 € HT).

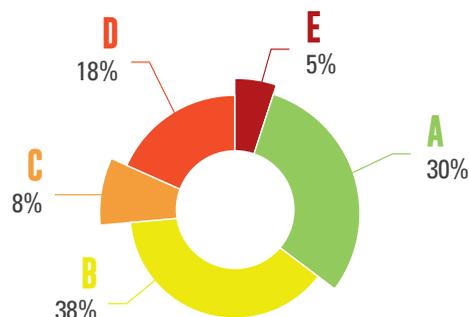
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

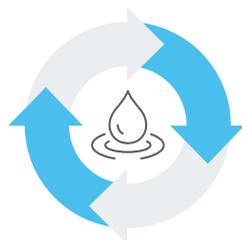
Au 31 décembre 2019, il existe 2 883 installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. La deuxième phase des contrôles de bon fonctionnement (soit la troisième visite de l'installation) s'est poursuivie principalement sur les communes de DOMMARTIN et CHEVINAY avec 166 diagnostics effectués.

Seules 30% des installations ont été jugées « CONFORME » et pour 528 d'entre elles (soit 18 % des installations) une réhabilitation urgente a été jugée nécessaire aux vus des risques sanitaires engendrés.

Bilan sur le territoire de la CCPA



Rappel sur les catégories de classement



A	CONFORME
B	NON CONFORME , délais de 1 si vente (installations complètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs)
C	NON CONFORME, délai de 4 ans obligatoires ou de 1 an si vente (installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement)
D	NON CONFORME, avec risque sanitaire, délai de 4 ans obligatoire ou de 1 an si vente (installations présentant des dangers pour la santé des personnes)
E	NON CONFORME , absence d'installation, mise en demeure

LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES SANITAIRES

Les propriétaires d'installations non conformes avec risque sanitaire ont l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité dans les 4 ans suivant l'édition du rapport de diagnostic (Loi sur l'Eau du 30/12/2006).

Pour permettre aux usagers possédant des installations présentant des risques sanitaires de remplir leurs obligations réglementaires, la Communauté de Communes coordonne un programme de subvention avec des financements :

- De l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et corse (3 000 € ou 3 300 € forfaitaires selon les communes),
- De la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (entre 1 000 et 2 000 € selon les revenus).

Cette opération, débutée en 2016 par les communes de BESSENAY, BIBOST et SAINT JULIEN SUR BIBOST, COURZIEU, et SAVIGNY, s'est poursuivie en 2017, 2018 et 2019 sur l'ensemble du territoire de la CCPA.

Sur 389 usagers éligibles, 31 % se sont à l'heure actuelle engagés dans le processus (soit 120 usagers) et 94 chantiers ont été réalisés.

Commune	Nombre de dossiers éligibles	Nombre de dossiers financés	Proportion de dossiers subventionnés
Lentilly	50	9	18%
Chevinay	14	1	7%
Sain Bel	10	0	0%
Sourcieux les Mines	22	6	27%
St Pierre la Palud	28	11	39%
Dommartin	24	5	21%
Éveux	6	2	33%
Fleurieux sur l'Arbresle	20	2	10%
Sarcey	28	5	18%
St Germain Nuelles	2	1	50%
Bully	42	7	17%
Bessenay	41	15	37%
Bibost	3	0	0%
Courzieu	51	14	27%
Savigny	35	14	40%
St Julien sur Bibost	12	2	17%
TOTAL	388	94	23%

Bilan financier depuis le lancement du programme

NOMBRE DE DOSSIERS FINANCÉS
94

MONTANTS DES AIDES VERSÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
298 700€

MONTANTS DES AIDES VERSÉES PAR LA CCPA
126 000€



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE

PROGRAMME 2019

Le patrimoine routier de la CCPA est réparti entre des voies de première et de seconde catégorie ainsi que des voies de zones artisanales. Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de l'Arbresle. Celles de 2^e catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.

En 2019, la CCPA a budgété ou réalisé

- Dans le cadre des voies de 1^{ère} catégorie les travaux suivants pour un montant de travaux de 776 603 € HT
- Dans le cadre des voies de zones artisanales pour un montant estimé de 110 000 € HT

TRAVAUX VOIRIE 2019

VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CATÉGORIE 1

Communes	Chantier	Nature des travaux	Montant HT
L'ARBRESLE	Rue du four à chaux	Requalification de la voirie	223 303
COURZIEU	Chemin de la verrière	Élargissement de la chaussée et réfection de la couche de roulement (3 ^e tranche)	289 500
ÉVEUX	Chemin de la rivière	Aménagement circulation douce et réfection chaussée	169 200
SARCEY	Route de Magny	Réfection de la chaussée (3 ^e tranche)	94 600
TOTAL général HT			776 603

Sur les voies de catégorie 2 l'enveloppe des travaux, répartie entre les 17 communes, s'élève à 667 453 € HT. Ce sont donc près de 1 554 056 € HT que la CCPA a investi sur ses routes communautaires. L'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre (phase conception,

chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le Service Voirie de la CCPA.

Sur l'année 2019, les travaux sur le pont de la Rochette débutés en 2018 ont été terminés pour un montant total de 457 688,56 € HT.

ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le coût d'entretien des voies d'intérêt communautaire en 2019 s'élève à 835 629 € TTC (hors travaux en régie réalisés par les communes) pour 293 kms de voies.

Il se décompose ainsi :

- **359 833 € TTC** pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels)
- **252 302 € TTC** pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements)
- **68 526 € TTC** pour l'entretien des signalisations verticales et horizontales

Par ailleurs 154 968 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisés par leurs soins. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'une convention de partage de services.



225
TONNES

D'ENROBÉS À FROID
POUR LE BOUCHAGE
DES NIDS DE POULES

175
TONNES

D'ÉMULSIONS
DE BITUME POUR
LES EMPLOIS PARTIELS.

740
HEURES

DE FAUCHAGE
MÉCANIQUE

11 668
MÈTRES

DE FOSSES CURÉS

MOBILITÉ

AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

Afin de faciliter la mobilité sur son territoire, la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle a déjà réalisé de nombreux aménagements d'aires de stationnement sur les gares de son territoire (Dommartin, Lentilly, L'Arbresle et Sain Bel). Pour compléter de manière innovante ces dispositifs, la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle a réalisé une aire de covoiturage à l'entrée de l'A89 sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle (69210), point stratégique du territoire en matière de mobilité. L'aire est composée de 28 places de stationnement dont 1 pour les Personnes à Mobilité Réduite. Située sur un lieu de passage quasi obligatoire pour descendre sur Lyon, ce site concentre beaucoup d'avantages et est très utilisé depuis son ouverture en septembre 2019. Le coût des travaux est de 90 317 €HT dont 14 500 € pour la fourniture et pose d'éclairage public sur panneaux photovoltaïques.



AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARKING DE LA GARE DU CHARPENAY

Suite à l'aménagement d'une première partie du parking du Charpenay sur la commune de Lentilly en 2009 et dans un souci de renforcer la mobilité sur ce pôle au détriment du véhicule particulier, la Communauté de Communes a réalisé une extension de l'aire de stationnement du parking du Charpenay. Ces travaux ont permis de créer 248 places de stationnement supplémentaires et ainsi permettre une meilleure fréquentation de la gare. De plus, au vu du stationnement anarchique actuel hors du parking actuel, la création de ce parking a permis de sécuriser les abords de la gare et faciliter la mobilité des futurs usagers.

Le coût des travaux s'élève à 622 193 € HT. La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle a bénéficié d'une subvention de la Région à hauteur de 140 568 € et d'une subvention de l'Etat à hauteur de 244 896 € dans le cadre du contrat de ruralité.

SERVICE AMI

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle met à disposition un service d'Aide à la Mobilité Intercommunale depuis le 1^{er} octobre 2015. L'AMI est un service de transport public routier de personnes qui vient en complément des lignes régulières. Il est à destination des plus fragiles. Ce service permet à l'utilisateur de se rendre sur des lieux prédéfinis (commerces, centre-bourgs, gares, zones d'activités, ...) à des horaires personnalisés. Il s'agit d'offrir une solution de transport dans les zones rurales notamment et de satisfaire les besoins spécifiques de déplacement de personnes isolées ou à mobilité réduite.



EN CHIFFRES

73
USAGERS

2918
TRAJETS

6KM

EN MOYENNE PAR COURSE

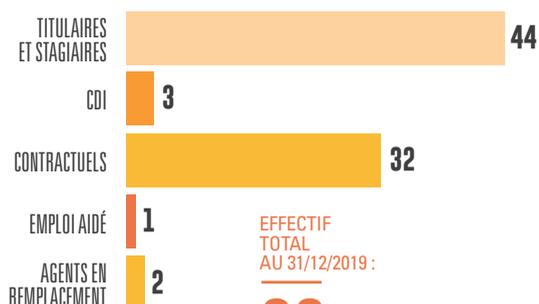
4282€
DE RECETTE

75454€
DE COÛT ANNUEL
DE FONCTIONNEMENT



RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

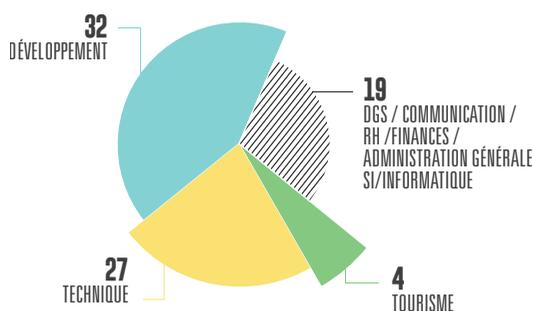


EFFECTIF TOTAL
AU 31/12/2019 :

82
AGENTS



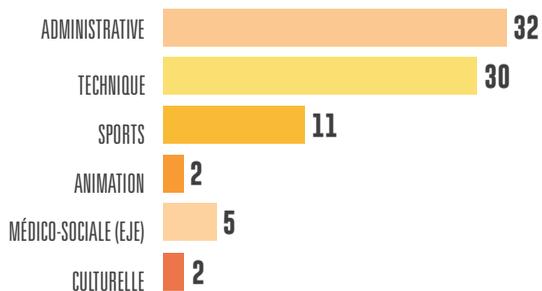
RÉPARTITION PAR PÔLE



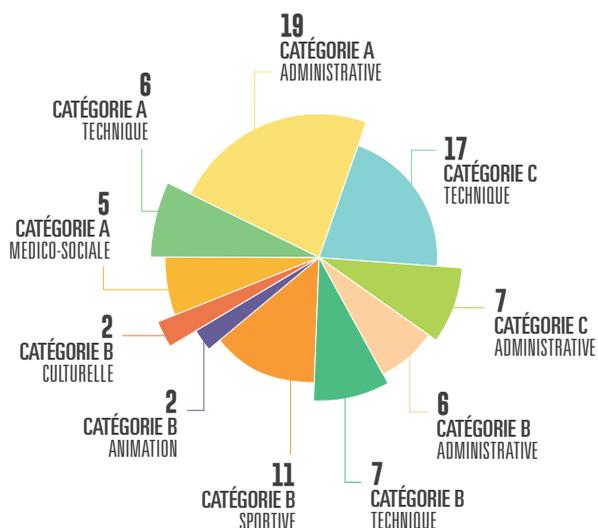
RÉPARTITION PAR SEXE



RÉPARTITION PAR FILIÈRE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE



153
CONTRATS DE TRAVAIL
(PERMANENTS ET SAISONNIERS)

4
SÉANCES
COMITÉ TECHNIQUE & CHCT

1 200
BULLETINS DE SALAIRE/
INDEMNITÉS CCPA

22
DÉLIBÉRATIONS RH

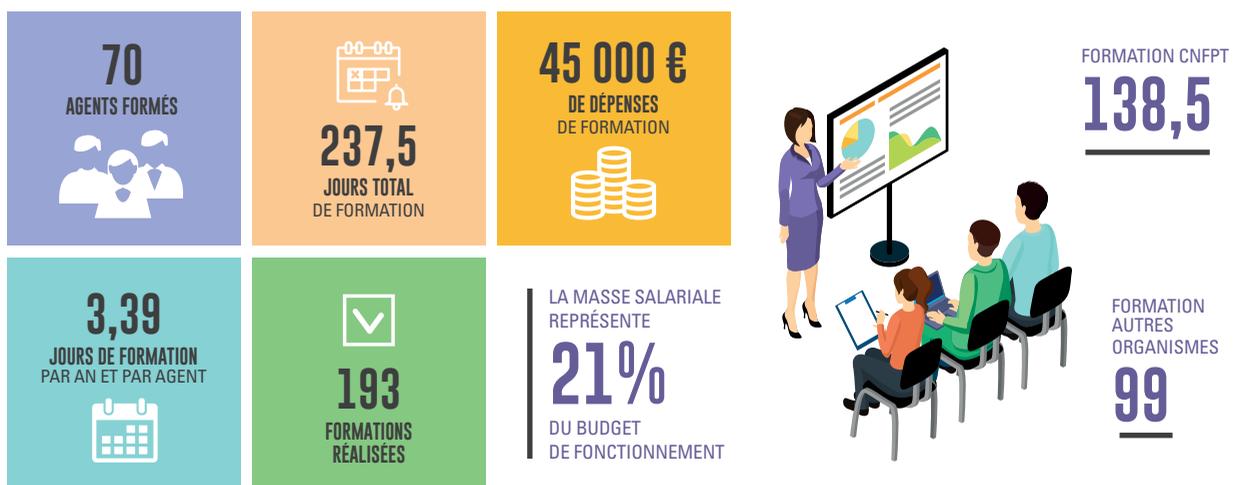
193
ARRÊTÉS RH



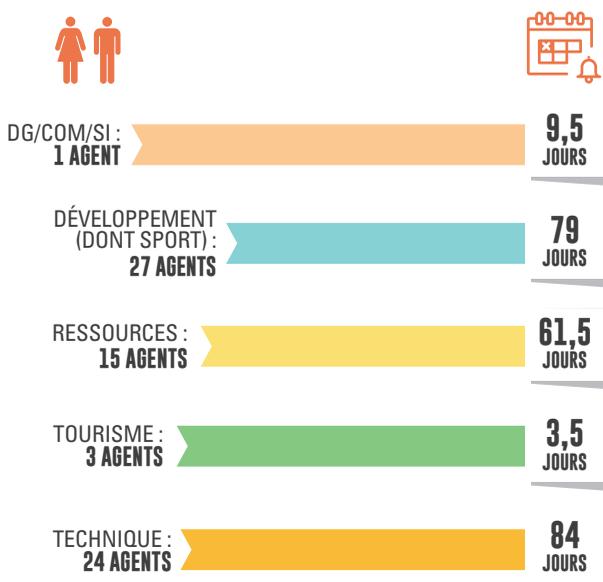
LES RÉALISATIONS 2019

FORMATIONS 2019

La grande majorité des formations a été assurée par le CNFPT dans le cadre de la cotisation obligatoire.



FORMATION PAR PÔLE



LES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ REPRÉSENTENT

68 JOURS DE FORMATION
SOIT 14 ACTIONS DE FORMATION :

- PSCI
- Recyclage PSE1
- CAEPMNS
- Appréhender les risques psychosociaux et la qualité de la vie au travail dans la FPT
- La formation continue des assistants de prévention
- Organisation de la maintenance et de l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation
- Sécurisation des travaux en hauteurs mettant en œuvre des échelles, escabeaux, et marchepieds
- Habilitation électrique BS/BE manœuvre
- Habilitation électrique : opération électrique en basse tension (indices B1, B2, BR, BC)
- Le traitement et l'hygiène des eaux des piscines
- Le développement des compétences des membres du CHSCT
- L'approfondissement des compétences des membres du CHSCT
- Sensibilisation à la cybersécurité
- RGPD

COMITÉ TECHNIQUE (CT) / COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

En 2019, les représentants du personnel et les élus représentant la collectivité se sont réunis lors de 4 séances.

Ils ont émis un avis favorable sur tous les dossiers, à savoir :

Comité technique	CHSCT
Installation et règlement (suite aux élections de 2018)	Installation et règlement (suite aux élections de 2018)
Indemnité de départ volontaire	Charte éco-exemplarité
Réorganisation du pôle technique	Télétravail
RIFSEEP	Télétravail
Service commun prévention des risques professionnels	Télétravail
Service commun commande publique	Télétravail
Organigramme : pôle développement	Télétravail

Huguette PONCET et Timothé ROBIN ont remplacé Aurore KAISER et Tatiana ROMANO MURACCIOLI suite à leur départ de la collectivité.



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette réforme ayant pour objet de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt permet une adaptation rapide aux changements de situations personnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le salaire est donc directement versé net d'impôt.

IMPACT RÉGLEMENTAIRE ET CARRIÈRE

Concernant l'application du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) échelonnée entre 2017 et 2021, les mesures statutaires applicables au 1^{er} janvier 2018 ont été reportées au 1^{er} janvier 2019.

L'objectif affiché par le gouvernement est de concilier la trajectoire de redressement des finances publiques avec l'application du protocole PPCR.

La réforme est donc applicable, par étapes, jusqu'en 2022.

SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (SCRH) :

Au 1^{er} janvier 2019, 8 communes et 1 syndicat adhérents au service

Bessenay, Bully, L'Arbresle, Courzieu, Fleurieux Sur l'Arbresle, Saint Germain Nuelles, Saint Julien Sur Bibost, Sourcieux les Mines, SIVOM de la Giraudière.

Quelques chiffres de l'activité du SCRH (8 communes, 1 syndicat) :

Nombre d'arrêtés	715
Nombre de contrats	321
Nombre de bulletins de paie	3 687
Nombre de jours de formations	326

Faits marquants 2019 :

- Prélèvement à la source
- PPCR (nouvelles grilles indiciaires) et transfert prime/point
- Indemnité compensatrice de CSG (évolution)
- RIFSEEP
- Gaëtane LIOT a rejoint l'équipe.

6 formations ont été organisées par la CCPA pour ses agents et ceux des communes du SCRH, les thématiques sont les suivantes :

- Management (module 2)
- PSC1
- Sécurisation des travaux en hauteur
- Habilitations électriques
- La voix, instrument de la relation avec l'enfant
- Conduite de projet



LOI N° 2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi « TFP » est composée de 95 articles et a pour objectif de :

- Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics,
- Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines
- Simplifier le cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics
- Renforcer l'égalité professionnelle

Certaines dispositions sont applicables depuis 2019, d'autres prendront effet en 2020 ou en vue de l'élaboration des décisions individuelles prises au titre de l'année 2021 ou au prochain renouvellement général des instances en 2022 ou encore après la publication de décrets d'application (une 50^{aine} de textes attendus).

Cette loi est la 1^{ère} étape d'une série de réformes d'ampleur, elle habilite le gouvernement à prendre par ordonnances un grand nombre de mesures dans les domaines suivants :

- Conclusion d'accords négociés dans la fonction publique au niveau national et local
- La santé et la protection sociale des agents publics
- Le droit de la fonction publique
- Le recrutement et la formation des fonctionnaires.

Les agents du SCRH réalisent la veille juridique, conseillent les DGS/référents RH, rédigent et appliquent les nouvelles procédures qui sont nombreuses.

Les dispositions de la loi ont été présentées aux DGS et référents RH du service commun lors d'une réunion à la mairie de Saint Germain Nuelles.

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Aujourd'hui peu de collectivités respectent les obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Les élus, les DGS du territoire et le service RH de la CCPA, conscients de l'obligation légale des employeurs du service public territorial de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels ont proposé la création d'un service commun avec le recrutement d'un chargé de prévention.

Le conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 a validé la création d'un service commun de prévention des risques professionnels au 1^{er} janvier 2020.

Les missions du service :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment la rédaction des rapports
- Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...)
- Participation au CT/CHSCT
- Conseil et commande des EPI





ILS ONT INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pôle ressources direction générale

- Angélique BARON, comptabilité
- Antony FAURE, comptabilité
- Marine DE VIDO, accueil / secrétariat
- Gaétane LIOT, ressources humaines
- Adeline BARDIN, juridique / administratif

Pôle technique

- Yann BARTOLO, entretien
- Yannick BOUTILLIER, technique
- Farid BOUKEROUCHA, technique
- Pierre VAGINAY, patrimoine
- Martin JOUVE, SPANC
- Léa RAQUIN, gestion des déchets

Mutation interne

- Clément SOUTRENON, eaux pluviales

Agents ex-SIABA assainissement collectif

- Sylvia NOTIN
- Mathieu RONZE
- Mathieu AUCLAIR
- Dimitri TISSOT
- Benoît GUENIN

Pôle développement & solidarités territoriales

- Stela TSVETANOVA, développement économique
- Nils BARBA, jeunesse
- Romain PINSON, jeunesse
- Carine FRANGIN, habitat
- Valérie GIRIN, accueil Archipel
- Emilie POURCHOUX, MNS
- Emilie SURIRAY, RAMI
- Emilie THOMAS, social
- Aurélie PELISSIER, RAM Lentilly

DÉPARTS

En retraite

- Françoise BEGUET, RAM Lentilly
- Pascale NOWOSIELSKI, entretien/accueil

Ils ont quitté la CCPA pour d'autres aventures professionnelles

- Bernard MOKKEDEM, Archipel
- Anouar NAIDJA, MNS
- Christophe MARTIN, MNS
- Tatiana ROMANO MURRACIOLI, jeunesse
- Léa LACUVE, jeunesse

- Julien RONZON, technique
- Béatrice CLERC, entretien
- Marie-Claire LAURENT, comptabilité
- Anthony HENRY, gestion des déchets
- Aurore KAISER, patrimoine

Accompagnement de la collectivité en matière d'insertion

- 35 Stagiaires accueillis cette année dans les différents établissements
- 1 emploi d'avenir
- 1 service civique

MARCHÉS PUBLICS

Le Service de la Commande Publique assure le suivi des marchés pour l'ensemble des services de la collectivité dans le respect des principes de la commande publique : Liberté d'accès à la commande publique, Égalité de traitement des candidats, Transparence des procédures.

2019 : L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES :



Pour quels types d'achats ?

Aménagement de l'espace de co-working, achat d'une mission RGPD pour la CCPA et les communes, achat de prestations d'animation à l'environnement pour les élèves des écoles primaires, travaux d'extension de zones d'activités, transport à la demande, achat de conteneurs enterrés, entretien des installations thermiques des bâtiments, travaux de voirie etc ...

Le marché principal pour 2019 étant le lancement du concours pour la construction du nouveau siège de la Communauté de communes qui a permis d'organiser un premier jury fin décembre pour sélectionner 3 candidats admis à déposer une offre en 2020.

La mutualisation : création d'un service commun commande publique

L'année 2019 a vu l'aboutissement du projet de création d'un service commun commande publique qui regroupe 17 entités publiques :

L'Arbresle, Fleurieux sur L'Arbresle, Lentilly, Bessenay, Chevinay, Bully, Saint Germain Nuelles, Saint Julien sur Bibost, Courzieu, Sain Bel, Eveux, Bibost, Sourcieux, Sarcey, Savigny, Le CCAS de L'Arbresle, La CCPA

La création du Service Commun Commande Publique a été validée au conseil communautaire du 11 juillet 2019.

Quelles sont ses missions ?

Les missions dévolues au service commun « Commande publique » sont les suivantes :

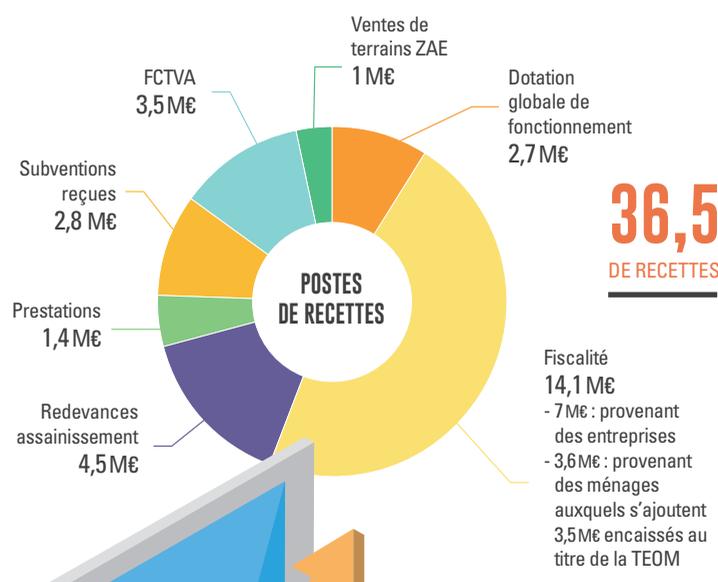
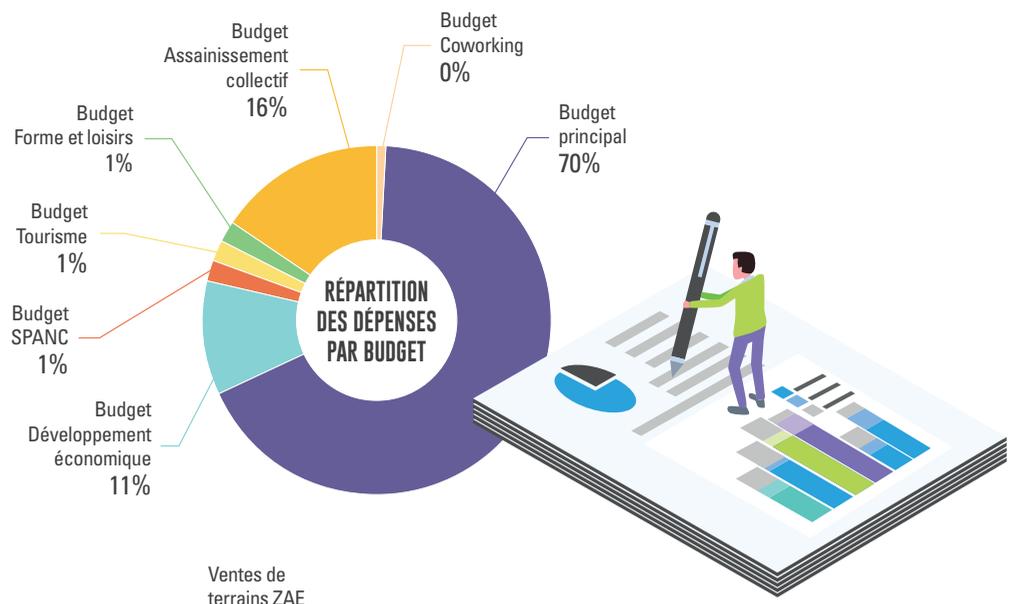
- Mettre en place et développer une stratégie d'achats
- Développer les groupements de commandes
- Apporter un soutien technique (logiciel) et juridique (formations) aux membres

Ces missions sont assurées par les agents communautaires affectés au service commun.

Les actions de mutualisation menées en 2019 :

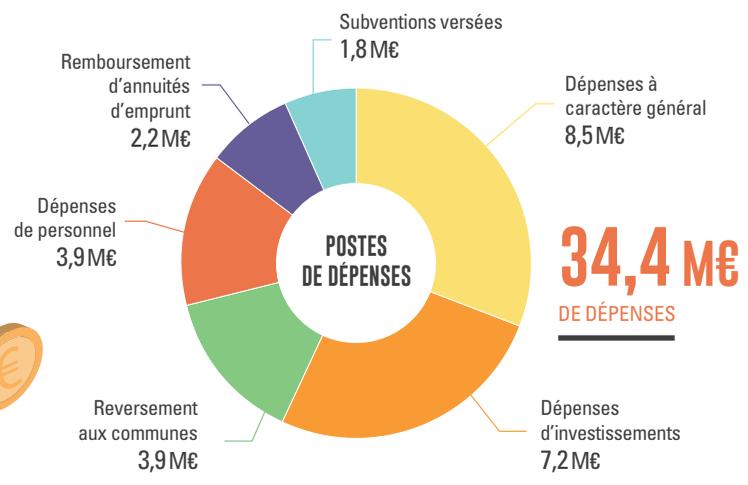
Mission RGPD	2019	14 communes + CCPA	Prise en charge de la coordination du groupement par la CCPA
Adhésion groupée à l'offre téléphonie mobile de l'UGAP	2019	11 communes + CCPA	Prise en charge des frais d'adhésion par la CCPA

FINANCES



36,5 M€
DE RECETTES

Fiscalité **14,1 M€**
 - 7 M€ : provenant des entreprises
 - 3,6 M€ : provenant des ménages auxquels s'ajoutent 3,5 M€ encaissés au titre de la TEOM



34,4 M€
DE DÉPENSES



LE SERVICE COMMUNICATION

Tout au long de l'année, le service communication travaille en lien avec l'ensemble des services pour l'élaboration des différents supports : affiches, flyers, programmes, cartons d'invitation, guide ainsi que la promotion.

La communication sert à faire connaître et mettre en valeur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département et de la Région, ainsi que les fournisseurs et partenaires.

LA COMMUNICATION ÉDITORIALE

Le service communication assure l'édition (rédaction et mise en page) tous les 2 mois du journal intercommunal de la Communauté de communes Cœur du Var. Imprimé à 21 000 exemplaires, il est distribué à tous les foyers du territoire. Le service s'occupe également de la rédaction et de la conception du rapport d'activités annuel. Il intervient également dans l'élaboration

des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes. Le service s'occupe de la rédaction et de la conception du rapport d'activités annuel. Il intervient également dans l'élaboration des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Quelques réalisations :

SERVICES À LA PERSONNE

AÎNÉS CONNECTÉS
INITIATION AU NUMÉRIQUE POUR
LES PLUS DE 60 ANS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
VOUS PROPOSE DES ATELIERS SUR TABLETTE
10 séances gratuites avec prêt de matériel

PLUS D'INFORMATIONS
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
04 74 65 45 50
ccpaysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

LE POINT INFORMATION JEUNESSE DU PAYS DE L'ARBRESLE
VOUS ATTEND POUR SON

JOB DATING 2019

MERCREDI 22 MAI
DE 14H À 19H AU PIJ

VOUS CHERCHEZ UN JOB D'ÉTÉ ?
Venez rencontrer directement les
recruteurs lors de courts entretiens !

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :
Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle
Place Informations Jeunes 06100 L'Arbresle
04 74 65 45 50 @ccpaysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

**LES SEMAINES
DE L'ENVIRONNEMENT**
du 19 avril au 28 juin 2019

**VEZNEZ PARTICIPER AUX ANIMATIONS
GRATUITES POUR PETITS ET GRANDS**
RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET SUR www.paysdelarbresle.fr
INSCRIPTIONS ET INFOS DANS VOTRE COMMUNE

Arbonne - Bédou - Bally - Chavigny - Courville - Dommeville - Esparé
Fleury-sur-Orne - Fleury - L'Arbresle - L'Arbresle - L'Arbresle - L'Arbresle
Saint-Jacques - Fleury - Saint-Jacques - Fleury - Saint-Jacques - Fleury
Sainy - Sainy - Sainy - Sainy - Sainy - Sainy



LES INAUGURATIONS

En 2019, le service communication a organisé plusieurs inaugurations : l'espace de coworking, le Ram de Saint Pierre la Palud, le Val des Chenevières.



LES RELATIONS PRESSE

La presse quotidienne régionale constitue un relais important pour promouvoir les actions de la Communauté de Communes. Ainsi, des conférences de presse peuvent être organisées. La rédaction de communiqués et dossiers de presse fait également partie des missions du service communication, notamment pour l'ensemble des événements organisés par la CCPA.



L'ÉVÉNEMENTIEL

Le service communication a organisé une journée d'animations, Pool Party, à L'Archipel pour marquer le début de la saison estivale du centre aquatique. Cet événement a été primé aux trophées de la communication.



LA COMMUNICATION INTERNE

La lettre interne est envoyée tous les 2 mois à tous les agents de la Communauté de Communes.



LA COMMUNICATION DIGITALE

Le service communication gère deux sites Internet : www.paysdelarbresle.fr et www.archipel-aquacentre.fr ses réseaux sociaux et la newsletter de la CCPA :



FACEBOOK

CCPA
1 858
ABONNÉS

L'ARCHIPEL
2 000
ABONNÉS

PIJ
246
ABONNÉS

LE CANEVAS
58
ABONNÉS



LINKEDIN

297
ABONNÉS



INSTAGRAM

CCPA
407
ABONNÉS

PIJ
162
ABONNÉS



NEWSLETTERS

CCPA
250
ABONNÉS

ENTREPRENDRE
50
ABONNÉS

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le début de l'année 2019 a été consacré au déploiement, dans les communes et au sein des services de la CCPA, d'une nouvelle application SIG de consultation des données en lien avec la gestion de l'urbanisme (Cadastre, PLU, Voirie et réseaux divers,...). Cette migration a également donné lieu à un enrichissement au niveau du nombre des couches consultables (servitudes d'utilité publique et réseaux gaz notamment).

Le déploiement de la nouvelle application a été accompagné de sessions de formations pour faciliter la prise en main de l'outil par les agents des communes et de la CCPA.

L'année 2019 a également été consacrée à la mise en place de référentiels de données et d'applications SIG métiers à destination des services de la CCPA (Assainissement, eaux pluvial, voirie, patrimoine,...). Ces outils permettront aux utilisateurs, à terme, de gérer en autonomie leurs données cartographiques métiers. La plateforme SIG utilisée est également dotée d'une application mobile pour des mises à jour sur le terrain. De plus, l'acquisition de récepteurs GNSS permet d'obtenir, lors des relevés terrains, une précision suffisante pour



anticiper sur les obligations réglementaires, notamment en matière de localisation des réseaux.

Enfin, en lien avec le service d'assainissement collectif (ancien SIABA), une charte graphique à destination des géomètres a été mise en place. Elle vise à uniformiser la production des plans topographiques et de récolements afin de faciliter leur intégration dans le SIG de la CCPA.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION



L'année 2019 est tout d'abord inscrite sous le signe de la continuité. La profonde réorganisation du prestataire informatique, chargé de l'infogérance mutualisée sur 16 collectivités, a mobilisé en grande partie les ressources. L'accompagnement et le pilotage des nouveaux interlocuteurs ont permis de conserver une qualité de service, quels que soient les structures concernées.

En parallèle de cette ligne directrice, plusieurs dossiers ont été travaillés ou optimisés :

- la définition technique des moyens en télécommunication de l'espace Coworking

- la migration de la téléphonie fixe traditionnelle vers la téléphonie IP
- l'optimisation des coûts télécom (abonnements internet / téléphonie fixe)
- la mise en place du dispositif de télétravail, en collaboration avec les élus et les représentants du personnel
- la consolidation de l'infrastructure informatique

Fort de ces évolutions, l'année 2020 devrait permettre d'envisager sereinement le nouveau marché d'infogérance, ainsi qu'une réflexion technique sur le futur siège en amont du projet.

GLOSSAIRE

ADERLY : Agence de Développement Economique de la Région Lyonnaise

AILOJ : Aide au Logement des Jeunes

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CA : Chiffre d'affaire

CAF : Caisse Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPA : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais

CHSCT : Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CT : Comité Technique

DOO : Document d'Orientations d'Objectifs

DT : Déclaration de Travaux

EAJE : Etablissement Accueil du Jeune Enfant

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes

HT : Hors Taxes

MDEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

OT : Office de Tourisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PIG : Programme d'intérêt Général

PIJ : Point Information Jeunesse

PLH : Plan Local de l'Habitat

PPCR : Parcours professionnel Carrières et Représentation

PSC1 : Prévention et Secours Civiques

RAJPA : Réseau des Animateurs Jeunesse du Pays de l'Arbresle

RAM : Relais Assistants Maternels

RDI : Rhône développement Initiative

RH : Ressources Humaines

SIG : Système d'Information Géographique

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SOL : Syndicat de l'Ouest Lyonnais

SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SYRIBT : Syndicat de Rivières Brèvenne Turdine

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

ZA : Zone d'Activités

ZAE : Zones d'Activités Economiques

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

117 rue Pierre Passemard
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Directeur de la publication : Pierre-Jean ZANNETTACCI

Rédaction : services de la Communauté de Communes

Mise en page : Atelier Grève-Viallon

Impression : Alpha COMM - Impression réalisée sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

Crédits photos : Service communication, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle, C. Genin, M-L. Luca, L. Véra, CGN Productions, Chabanne & Partenaires architecte



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

POUR CONNAÎTRE
TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE



[@paysdelarbresle](https://www.facebook.com/paysdelarbresle)



[@paysdelarbresle](https://twitter.com/paysdelarbresle)



[Paysdelarbresle](https://www.instagram.com/Paysdelarbresle)



[Archipel.Aquacentre](https://www.facebook.com/Archipel.Aquacentre)



[@Archipel_Aqua](https://twitter.com/Archipel_Aqua)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du pays de l'Arbresle
04 74 01 68 90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

www.archipel-aquacentre.fr / www.arbresletourisme.fr

